

# Schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale d'Aix Marseille Université

Décembre 2024

### **Sommaire**

| À PROPOS D'A                               | NIX MARSEILLE UNIVERSITE   | 4    |
|--|--|------|
| QU'EST-CE QU                               | E LE REFERENTIEL DD/RS ? POURQUOI, QUELS ENJEUX ?  | 6    |
| SCHEMA DIRE                                | CTEUR DDRS – DEMARCHE D'ELABORATION  | 8    |
| Processus d'                               | 'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DDRS  | 8    |
| CONTENU / SOURCES DU SCHEMA DIRECTEUR DDRS |  | 9    |
|  | S AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS  |      |
| AXES STRATEG                               | GIQUES DU SD DDRS  | 11   |
|  | N  |      |
|  | TEGIE ET GOUVERNANCE   |      |
|  | /résumé  |      |
|  | et visée stratégique   |      |
| 1.1.                                       | Structuration d'une politique DDRS s'appliquant à toutes les activités de l'établissement                    |      |
| 1.2.                                       | Renforcer l'intégration des parties prenantes pour le déploiement des enjeux DDRS dans les projets           |      |
| l'établi                                   | ssement  |      |
| Récapitu                                   | latif des actions :  | 15   |
| Axe 2 – Ense                               | IGNEMENT ET FORMATION  | 16   |
| Chapeau                                    | /résumé  | 16   |
| Contexte                                   | et visée stratégique   | 16   |
| 2.1  | Sensibiliser et former tous les étudiants à la TEDS  |      |
| 2.2  | Encourager les actions de TEDS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de        | e la |
| transiti                                   | ion écologique   | 17   |
| 2.3  | Sensibiliser et former tous les enseignants à la TEDS  |      |
| 2.4  | Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DDRS               |      |
| •  | latif des actions :  |      |
|  | RCHE ET INNOVATION   |      |
| Chapeau,                                   | /résumé  | 20   |
| Contexte                                   | et visée stratégique   | 20   |
| 3.1.                                       | Formaliser une stratégie de recherche et innovation intégrant les enjeux DDRS                                | 21   |
| 3.2.                                       | Réduire l'impact environnemental liée aux activités de recherche, en particulier aux missions, aux           |      |
|  | nmables et aux équipements   |      |
| 3.3.                                       | Formaliser la stratégie science-société de l'établissement   | 22   |
| 3.4.                                       | Élaborer un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la recherche en accès             |      |
| ouvert                                     | 23<br>latif des actions :  | 24   |
| •  | •  |      |
|  | RONNEMENT  |      |
| •  | /résumé  |      |
|  | et visée stratégique   |      |
| 4.1.                                       | Réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place une réduction/utilisation durable de        |      |
| conson<br>4.2.                             | nmation des ressources   |      |
| 4.2.<br>4.3.                               | Préserver et développer la biodiversité  |      |
| 4.4.                                       | Améliorer l'accès à une alimentation responsable au plus grand nombre  |      |
|  | latif des actions :  |      |
| •  | TIQUE SOCIALE  |      |
|  | /résumé  |      |
|  | et visée stratégique   |      |
| 5.1  | Améliorer les dispositifs et la pratique des structures afin de renforcer la lutte pour l'égalité et la divi |      |
|  | des personnels   |      |
| 5.2  | Favoriser et accompagner le développement de compétences DD&RS   |      |
| 5.3  | Améliorer les conditions de vie des étudiants et des personnels  |      |

### amU

| ANNEXES – F | FICHES ACTIONS SD-DDRS                                  | 45 |
|-------------|---|----|
| INTEGRATIO  | N DES ODD DANS LE SCHEMA DIRECTEUR DDRS                 | 44 |
| Processus   | DE MISE EN PLACE ET SUIVI DE LA POLITIQUE DDRS          | 42 |
| PILOTAGE ET | T SUIVI DU SD-DDRS                                      | 41 |
| DEMARCHE    | D'AMELIORATION CONTINUE ET PARTIES PRENANTES A ASSOCIER | 40 |
| PILOTAGE ET | SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DDRS                          | 40 |
| Récapit     | tulatif des actions :                                   | 39 |
|             | Réduire les inégalités des chances pour les étudiants   |    |

### À propos d'Aix Marseille Université

Université de premier plan au cœur de la Méditerranée, Aix Marseille Université (amU) accueille près de 80 000 étudiants et plus de 8 000 personnels sur ses différents sites. Créée le 1er janvier 2012 à la suite de la fusion des trois universités du territoire, Aix Marseille Université constitue la plus grande université francophone pluridisciplinaire. Elle est présente sur 4 départements et 9 villes et est dotée d'un patrimoine immobilier réparti sur 54 sites représentant plus de 830 000 m².

amU est une université de formation et de recherche intensive, qui dispose de partenariats dans le monde entier et affirme son ancrage et son intégration territoriale. Université pluridisciplinaire, amU est structurée autour de cinq secteurs disciplinaires répartis sur 17 composantes (facultés, écoles, instituts) et un secteur pluridisciplinaire (comprenant l'INSPE et l'IUT):

- Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Droit et Science politique
- Economie et Gestion
- Santé
- Sciences et Technologies

En matière de recherche, elle abrite 121 structures de recherche, 20 instituts d'établissement de recherche et formation et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

amU a développé une stratégie coconstruite à l'échelle du site en lien avec les principaux organismes de recherche (CNRS, Inserm, IRD, CEA, etc.) et structurée autour de ses nombreuses unités et fédérations de recherche et de ses pôles de recherche intersectoriels et interdisciplinaires (PR2I). Sa fondation universitaire A\*midex contribue au développement d'un pôle interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

Récemment, par délibération en date du 24 septembre 2024, amU a créé une fondation universitaire, la fondation Aix Marseille Université, véritable outil au service de la communauté qui a pour objet à travers le renforcement des liens avec le monde socioéconomique d'accompagner et renforcer les moyens à destination des missions de l'Université pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur visées à l'article L. 123-3. L'objet de la Fondation porte notamment sur :

- 1. Le soutien aux actions en faveur de la santé, du bien-être des étudiants et des personnels pour MIEUX VIVRE À amU
- 2. L'accompagnement de la réussite des étudiants et des personnels pour REUSSIR À amU
- 3. L'accompagnement tout au long la vie des diplômés et des personnels pour AVANCER AVEC amU.

Université responsable et engagée, Aix Marseille Université s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal ainsi que par son rôle moteur en matière

d'innovation et d'entrepreneuriat sur son territoire. L'offre de formations de qualité, adossées à de grandes équipes de recherche, accompagnées de dispositifs favorisant l'entreprenariat étudiant et la possibilité pour les acteurs économiques d'accéder à ces ressources sont autant de leviers de développement territorial et du rayonnement de l'établissement.

Largement ouverte sur le monde avec 12 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international, amU pilote également l'Université européenne CIVIS<sup>1</sup>, alliance de 11 universités publiques à forte intensité de recherche situées dans toute l'Europe, contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.

Aix Marseille Université fait du « bien-vivre ensemble » une priorité. L'affirmation de son engagement pour le développement durable dans toutes ses dimensions - humaines, environnementales et patrimoniales - s'incarne déjà dans de nombreuses actions et dispositifs, notamment la promotion de la mobilité durable, la gestion des déchets, la sensibilisation des étudiants à l'urgence climatique, l'existence d'un Conseil du climat d'amU, l'existence d'un service spécifiquement dédié à la prévention des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations et l'application d'un schéma directeur du handicap et prochainement la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante corollaire du présent schéma directeur DDRS.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.univ-amu.fr/fr/public/civis-une-universite-civique-europeenne

### Qu'est-ce que le référentiel DD/RS? pourquoi, quels enjeux?

Aix Marseille Université a décidé de s'appuyer pour l'élaboration de son schéma directeur DDRS sur le référentiel DDRS, document stratégique visant à mesurer la prise en compte par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche des enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale. Ce référentiel définit ainsi une démarche DDRS comme « un maillage d'actions interreliées impliquant la gouvernance, le fonctionnement - gestion écologique du campus, politique sociale – et les missions – enseignement, formation, recherche et innovation - d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche dans une logique d'amélioration continue »<sup>2</sup>.

Ce référentiel est le fruit d'un travail commun initié en 2009 entre la Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Universités (désormais France Universités), le REFEDD (désormais RESES - Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire), le ministère en charge de l'écologie et leurs parties prenantes. Ce travail fait l'objet de fréquentes mises à jour par les parties prenantes afin de s'adapter aux nouveaux enjeux et aux évolutions réglementaires.

Le référentiel DDRS permet de réaliser un état des lieux des pratiques DDRS et une autoévaluation des établissements. Il constitue également la base sur laquelle s'appuie le label DDRS, qui vise à distinguer les établissements ayant déjà atteint une certaine maturité dans la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans leurs actions et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.

Aix Marseille Université, dans son contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) signé avec le MESR pour les années 2023 à 2025, s'est engagée dans une démarche de labellisation avec l'objectif d'être labellisée d'ici à la fin de l'année 2025. Cette démarche de labellisation implique un certain nombre d'actions visant à respecter les exigences associées au label.

Dans son plan Climat – biodiversité – transition écologique de novembre 2022, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche encourage les établissements de l'ESR à s'inscrire dans cette démarche de labellisation, avec l'objectif national d'atteindre 2/3 d'établissements labellisés à l'horizon 2027. Ce plan, qui demande formellement aux établissements d'adopter un schéma directeur au plus tard fin 2024, invite les établissements à le structurer en s'appuyant sur ce référentiel.

Conformément aux recommandations du MESR, Aix Marseille Université a donc structuré son schéma directeur selon les cinq axes du référentiel DDRS :

- Stratégie et Gouvernance

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Présentation Référentiel DD&RS, page 2, 2021, https://franceuniversites.fr/wpcontent/uploads/2022/02/referentiel-DDRS\_2021\_FR\_numerique.pdf

- Enseignement et Formation
- Recherche et Innovation
- Environnement
- Politique Sociale

### Schéma directeur DDRS - démarche d'élaboration

### Processus d'élaboration du schéma directeur DDRS

Aix Marseille Université a initié, début 2022, la démarche d'élaboration de son schéma directeur développement durable / responsabilité sociétale, par la constitution d'un comité de pilotage représentatif de la diversité de l'établissement, intégrant des membres de la gouvernance, de la direction générale des services, des composantes, des laboratoires, des directions centrales et services communs et un représentant étudiant, bientôt rejoints par les organisations syndicales.

Ce comité de pilotage a souhaité s'adjoindre les services d'un prestataire à partir de janvier 2023, mobilisé notamment pour établir un diagnostic de la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans la stratégie de l'établissement. Ce diagnostic s'est appuyé sur des entretiens avec la gouvernance et les services d'une part, sur des visites de terrain d'autre part, afin de combiner une vision stratégique globale et sa déclinaison concrète au sein de l'Université.

L'élaboration d'un schéma directeur DDRS répond aussi à une demande institutionnelle : le Plan Climat – biodiversité – transition écologique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en novembre 2022 demande aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche d'adopter un schéma directeur au plus tard à la fin de l'année 2024.

Convaincu de l'importance d'adopter une démarche participative et de co-construction de son schéma Directeur, l'établissement a organisé en juin et juillet 2023 un total de six réunions publiques sur différents sites de l'Université, destinées à présenter à la communauté universitaire la démarche de construction du schéma directeur et quelques éléments du diagnostic réalisé mais aussi et surtout à recueillir des suggestions d'actions prioritaires pour l'établissement en matière de DDRS.

Cette démarche de co-construction s'est poursuivie par la constitution de neuf groupes de travail, sur les thématiques suivantes : biodiversité, commande publique, économie circulaire, formation, mobilité, patrimoine, politique sociale (étudiants d'une part, personnels d'autre part) et enfin recherche et innovation. Tous les groupes de travail comportaient un ou plusieurs membres de la gouvernance, des représentants des services spécialisés dans la thématique, des organisations représentatives du personnel et des volontaires ayant répondu à un appel à manifestation d'intérêt. Les associations étudiantes représentatives ont également été conviées à participer à cette démarche de réflexion.

Chaque groupe de travail s'est réuni à trois reprises afin de discuter des possibles actions à mettre en place avec un degré de priorité : après une présentation d'un état des lieux de la situation, les participants pouvaient soumettre leurs idées de manière très large. Les participants étaient également invités à se prononcer sur leur adhésion aux différentes propositions soumises, puis, en s'appuyant sur des éléments de contexte fournis par les

services, à voter pour les propositions prioritaires pour l'établissement. Chaque groupe de travail a ainsi pu déterminer une liste de huit projets considérés comme prioritaires pour l'établissement. L'ensemble des propositions a ensuite fait l'objet d'un travail d'évaluation par les services de l'Université avant d'être soumis à la gouvernance, pour prioriser les actions.

### Contenu / sources du schéma directeur DDRS

Outre les propositions issues de la communauté universitaire et des neuf groupes de travail, des éléments complémentaires ont été pris en compte dans l'élaboration du contenu final du schéma directeur DDRS :

- Les obligations réglementaires de l'établissement, applicables dès maintenant ou dans les années à venir
- Les orientations politiques de la gouvernance les vice-président(e)s ayant été sollicité(e)s pour intégrer des actions faisant partie de leur feuille de route
- Les exigences liées à la démarche de labellisation DDRS

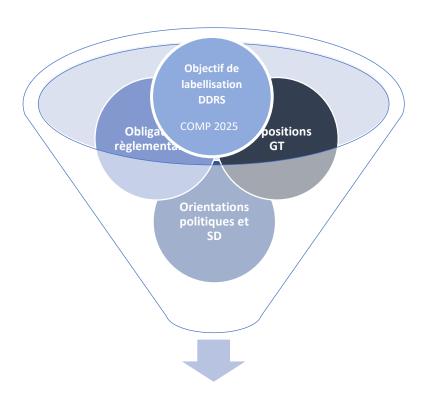


Schéma directeur DDRS

L'inscription de l'établissement dans une démarche de labellisation DDRS constitue un levier pour introduire une dimension de développement durable dans tous les pans de la vie de l'établissement. Les exigences de la labellisation nourrissent le contenu du SD-DDRS. En résumé, ce schéma directeur est le fruit d'une longue démarche de co-construction, associant de nombreuses parties prenantes internes de l'Université: gouvernance, services, composantes, laboratoires, organisations syndicales, représentants étudiants, volontaires (étudiants et personnels).

### Liens avec les autres schémas directeurs

En parallèle du schéma directeur DDRS, l'établissement a déjà adopté ou est en cours d'élaboration d'autres schémas directeurs, à l'instar du schéma directeur handicap ou du schéma directeur vie étudiante. Une coordination a été conduite avec les porteurs de ces autres schémas, afin d'assurer la cohérence des actions entre les documents stratégiques, d'une part, et d'articuler les plans d'actions d'autre part. Dans ce contexte, les propositions des groupes de travail relatives à la vie étudiante ont été intégrées au schéma directeur vie étudiante et retirées du schéma directeur DDRS. De manière globale, le SD-DDRS fera référence aux enjeux DDRS traités dans d'autres documents stratégiques ou plans d'actions.

### Axes stratégiques du SD DDRS

### Introduction

Le SD-DDRS s'inscrit dans un contexte réglementaire spécifique, marqué par la publication du **Plan Climat-Biodiversité et Transition Ecologique (PCBTE) par le MESR en Novembre 2022** et d'une note de cadrage<sup>3</sup> de juin 2023, qui recommande un cadre commun aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche. Les recommandations de ces documents incluent de :

- Proposer une vision à cinq ans (stratégie)
- Intégrer des plans d'actions précis (feuille de route) et une trajectoire de changement réaliste
- Inclure les enjeux de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030.
- Traitent trois enjeux majeurs:
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Sobriété énergétique
  - Réduction de l'empreinte environnementale par une meilleure prise en compte de la biodiversité

Outre le plan climat, la circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023<sup>4</sup> relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État impose aux établissements publics un certain nombre de mesures pour favoriser la transition écologique. Cette circulaire actualise et étend les obligations du dispositif « Services publics écoresponsables »<sup>5</sup> et attend des établissements le respect de 15 engagements et la conduite d'une multitude d'actions et sous-actions.

Aix Marseille Université s'est saisie de ces recommandations et s'est efforcée de les respecter pour son SD. S'il existe d'autres schémas directeurs au sein de l'établissement, le SD-DDRS se veut néanmoins distinct des autres schémas car il comprend :

- Une dimension globale et inclusive, y compris sur le cœur de métier de l'ESR (recherche, formation) mais aussi tous les métiers d'appui,
- Une intégration d'une vision stratégique de l'établissement à long terme avec des objectifs à la hauteur de la transformation nécessaire,
- Un renvoi à d'autres SD ou documents stratégiques et opérationnels sur des thématiques plus spécifiques.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-d-veloppement-durable-responsabilit-soci-tale-et-environnementale-sd-dd-rse--28241.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45511

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44936

### **Axe 1 - Stratégie et Gouvernance**

### Chapeau/résumé

Sur l'onglet de la stratégie et de la gouvernance, les objectifs du SD-DDRS consistent à :

- Structurer une politique DDRS à l'échelle de l'établissement et la décliner
- Renforcer l'intégration des parties prenantes pour le déploiement des enjeux DDRS

### Contexte et visée stratégique

Cet axe vise à s'assurer de la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans le pilotage de l'établissement. Il s'intéresse notamment à la formalisation d'une politique DDRS intégrée à l'ensemble des activités de l'établissement, au déploiement concret de cette politique et à l'association des parties prenantes de l'établissement dans sa politique DDRS.

Avec la création d'un comité de pilotage en charge des questions de développement durable et responsabilité sociétale dès 2022, Aix Marseille Université a souhaité travailler de manière collaborative et articuler dans son schéma directeur l'ensemble des enjeux concernés par le DDRS au sein de l'établissement. Ce COPIL DDRS a ainsi été constitué pour offrir une large représentation de l'établissement et intègre des membres de la gouvernance, des représentants des composantes, des laboratoires, des directions ou services communs, des organisations syndicales et des étudiants.

Avec ce SD-DDRS, amU cherche à structurer la stratégie développement durable dans tous les aspects de la vie de l'établissement : enseignement et formation, recherche et innovation, politique sociale, vie étudiante. En ce sens, ce document intègre des actions ou des évolutions pour l'ensemble des structures de l'établissement afin de concourir à la transition nécessaire de nos activités.

En résumé, en matière de stratégie et gouvernance, le SD DDRS répond aux objectifs suivants :

- Structurer une politique DDRS s'appliquant à toutes les activités de l'établissement
- Renforcer l'intégration des parties prenantes pour le déploiement des enjeux DDRS dans les projets de l'établissement

## 1.1. <u>Structuration d'une politique DDRS s'appliquant à toutes les activités de l'établissement</u>

La structuration de la politique de l'établissement en matière de développement durable et responsabilité sociétale passe avant tout par l'adoption de ce SD-DDRS, véritable feuille de route à cinq ans. Avant cela, la gouvernance d'amU s'est mise en ordre de marche, le Président demandant une feuille de route dès Décembre 2021, aboutissant en 2023 à la création d'une Direction générale adjointe des services en charge de la Responsabilité sociétale d'établissement, et début 2024 à la nomination d'un VP RSE animant les VP en lien avec la thématique RSE.

Afin de permettre une transformation de l'établissement, ce schéma directeur s'appuiera sur un vaste plan d'actions touchant la grande majorité des directions, services et structures de l'établissement.

Le schéma directeur se traduit opérationnellement par un plan d'action concret, listant les actions à conduire et les structures responsables de leur mise en œuvre : ainsi, de très nombreux services et directions d'amU apparaissent associés à des actions spécifiques identifiées dans le SD-DDRS.

En déclinaison concrète des objectifs de l'établissement en matière de DDRS, amU prévoit notamment la mise en place d'une politique d'achat plus responsable, notamment via l'élaboration et le déploiement d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Le SPASER permettra pour l'ensemble des structures d'amU de disposer d'une ligne directrice sur sa politique d'achat en intégrant les enjeux DDRS dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des marchés publics. La commande publique constitue un levier de transformation indispensable en matière de DDRS. Le dernier bilan d'émission de gaz à effet de serre de l'établissement, réalisé en 2022 sur les données de l'année 2021, révélait en effet que les achats représentaient environ 10% des émissions totales de l'établissement. Ce SPASER, outre l'intégration des éléments règlementaires, pourra notamment porter sur des typologies d'achats très variés : restauration, distribution, traiteurs, mobilier, fournitures et services d'impression, numérique et téléphonie, etc.

En cohérence avec la <u>circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023</u> relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État, amU effectuera un suivi des prestataires sur la communication d'un BEGES et d'un plan de transition (pour les structures ayant plus de 500 employés). Cette action permettra de s'assurer que les titulaires de ses marchés s'inscrivent également dans une démarche de réduction de leurs émissions.

Dans l'intention de faire connaître le SD-DDRS mais plus globalement les enjeux DDRS, il sera primordial de communiquer sur les objectifs, les projets et actions DDRS de manière spécifique. À cet effet, **une stratégie de communication sur les enjeux RSE/DDRS** sera prévue afin de communiquer au mieux sur ces thématiques mais aussi directement sur les actions mises en place par l'établissement. Cela constitue un élément clé pour permettre l'information, la sensibilisation et la prise de conscience sur les outils et opérations déployés pour la communauté amU.

# 1.2. <u>Renforcer l'intégration des parties prenantes pour le déploiement des enjeux DDRS dans les projets de l'établissement</u>

Aix Marseille Université prévoit une meilleure intégration des parties prenantes de l'établissement dans le déploiement, le suivi et la mise en œuvre de la politique de développement durable et responsabilité sociétale de l'établissement. **Cette meilleure** 

intégration passe notamment par la refonte du Conseil d'orientation pour le développement durable (CODD). À ce jour en effet, aucune instance ne permet réellement à amU « d'interagir avec ses parties prenantes en fonction de leurs attentes et d'évaluer les impacts réciproques »<sup>6</sup> pour sa politique de développement durable et responsabilité sociétale. Si la mission du CODD consiste bien à jouer un rôle de conseil sur les sujets du développement durable, sa composition est exclusivement interne. L'évolution du CODD par l'intégration de nombreuses parties prenantes externes permettra d'institutionnaliser un espace d'échange avec des collectivités, institutions, associations et partenaires majeurs. Cette intégration de membres externes vise à accorder une réelle place aux partenaires majeurs du territoire et de rendre la politique d'amU plus cohérente encore avec celles des grands acteurs du territoire.

L'Université prévoit également la refonte et l'inscription dans les statuts de l'Université du Conseil du climat, créé en 2020, qui participe à la définition et à la mise en œuvre par l'Université de sa politique en matière de développement durable et de biodiversité. La refonte des missions de ce Conseil vise à renforcer le rôle de conseil pour l'établissement pour sa politique de recherche et d'enseignement notamment mais aussi pour sa politique patrimoniale et en matière de ressources humaines. Ainsi, le Conseil du climat sera amené à émettre un avis annuel sur les orientations stratégiques de l'Université en matière de développement durable et de biodiversité et sur le bilan de l'année écoulée, à destination du Conseil d'administration et à proposer des recommandations et actions concrètes pour inscrire l'Université dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec la stratégie nationale bas carbone. Enfin, amU prévoit pour ce conseil un rôle d'accompagnement des services de l'Université dans la rédaction d'un rapport annuel portant sur l'impact des orientations stratégiques de l'Université en matière de développement durable.

Dans le cadre de son schéma directeur DDRS, **amU s'inscrit également dans une démarche de labellisation DDRS**, en visant l'obtention du label idéalement dès l'année 2025. L'inscription dans cette démarche de labellisation s'articule parfaitement avec la mise en place d'un schéma directeur DDRS, dans la mesure où son obtention, comme la mise en place de ce SD, exigent une démarche d'amélioration continue, afin de s'assurer du bon déploiement et du succès des actions prévues. En s'inscrivant dans cette démarche de labellisation, amU s'engage ainsi à faire des enjeux DDRS un élément structurant de sa politique et à intégrer ces enjeux et objectifs dans tous les pans de sa stratégie. Dans ce contexte, l'Université continuera à effectuer annuellement son autoévaluation DDRS, selon le référentiel DDRS, permettant d'évaluer et analyser concrètement la performance de sa démarche.

Afin de porter la politique développement durable et responsabilité sociétale de l'établissement, amU s'appuie déjà sur des référents développement durable dans ses laboratoires, composantes, directions et services. Pour faciliter davantage la communication de ces enjeux notamment auprès des étudiants, l'établissement prévoit la constitution d'un réseau d'ambassadeurs étudiants, chargé de favoriser la diffusion d'informations sur les

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Référentiel autoévaluation DDRS

thématiques et évènements DDRS auprès de la communauté étudiante. De la même manière, amU prévoit des actions d'animation pour un réseau d'enseignants chercheurs formant à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), destiné à favoriser l'enseignement de la transition dans les formations (cf. axe 2- enseignement et formation).

Par ailleurs, l'établissement souhaite également pouvoir toucher une plus grande part des étudiants sur les enjeux DDRS, à l'occasion de l'organisation d'un festival dédié à ces enjeux à amU sur ses cinq grands campus. Ce festival couvrira des thématiques variées telles que l'alimentation, la mobilité, la lutte contre les discriminations et les inégalités, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets. Le festival permettra également de de valoriser des initiatives amU en les incluant par exemple dans les ateliers et/ou activités, ou sous format d'exposition, afin de les faire connaître du public et de créer ou renforcer des liens. L'objectif sera également d'associer des acteurs du territoire qui participent à la contribution aux enjeux DDRS au sein de la communauté amU.

### Récapitulatif des actions :

Les actions ci-dessous sont décrites en annexe sous forme de fiche action individuelle

- Structurer et déployer le plan d'actions du SD-DDRS qui couvre toutes les dimensions DDRS au sein de l'établissement
- Élaborer et déployer le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).
- Disposer d'un suivi des prestataires (+ de 500 employés) sur la communication d'un BEGES et d'un plan de transition.
- Développer et déployer une stratégie de communication sur les enjeux RSE/DDRS.
- Obtenir le Label DDRS d'ici fin Décembre 2025
- Refondre le CODD et rendre compte des résultats de la démarche DDRS auprès des parties prenantes de l'établissement au sein de cette instance
- Refondre le Conseil du climat et l'inscrire dans les statuts de l'Université
- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs étudiants sur la thématique du développement durable
- Organiser un festival sur les enjeux DDRS sur les cinq grands campus amU

### Axe 2 - Enseignement et Formation

### Chapeau/résumé

En termes d'enseignement et de formation, amU s'engage dans une dynamique ambitieuse et décloisonnée avec pour objectifs de :

- Sensibiliser et former tous les étudiants de l'enseignement supérieur à la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)
- Encourager les actions DDRS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de la transition écologique
- Sensibiliser et former tous les enseignants à la TEDS
- Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DDRS

### Contexte et visée stratégique

L'axe enseignement et formation, parce qu'il s'intéresse à la sensibilisation et à la formation des apprenants, enseignants-chercheurs et enseignants aux enjeux de transition écologique, s'avère crucial car il s'agit d'une des missions centrales de l'Université d'une part et car il s'agit d'un levier de transformation sociétale absolument essentiel d'autre part. Cet axe s'intéresse ainsi à la formation des étudiants aux enjeux de la TEDS mais aussi à la formation des enseignants et enseignants chercheurs sur les méthodologies et les apprentissages de ces enjeux.

Le plan climat, biodiversité et transition écologique du MESR, publié en novembre 2022, définit la sensibilisation et la formation des étudiants aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable et aux nouveaux métiers de la société décarbonée comme un enjeu phare. Ainsi, c'est « la formation de citoyens éclairés capables de comprendre les enjeux de la transition et de se former une opinion fondée sur les faits scientifiques et sur les moyens d'y répondre qui doit constituer la première priorité du MESR et guider le déploiement massif et très concret d'actions de sensibilisation et de formation de base destinées à tous les publics »<sup>7</sup>. Afin d'accomplir cette ambition, l'établissement se fixe des objectifs à la hauteur :

- Sensibiliser et former tous les étudiants de l'enseignement supérieur à la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)
- Encourager les actions DDRS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de la transition écologique
- Sensibiliser et former tous les enseignants à la TEDS
- Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DDRS

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Plan Climat Biodiversité, MESR page 15

### 2.1 Sensibiliser et former tous les étudiants à la TEDS

L'intégration des enjeux de TEDS dans les maquettes de formations des étudiants constitue un élément clé qui permettra à toutes les disciplines d'assimiler dans leur domaine la dimension et l'impact des enjeux de la transition écologique.

amU propose depuis la rentrée 2024 un diplôme d'Université (DU Engagement) permettant d'acquérir des compétences transverses sur la gestion de projets d'engagement. Accessibles aux étudiants volontaires ayant validé *a minima* une inscription en L2 et aux étudiants en césure, ce diplôme cible différentes thématiques d'engagement en lien avec les enjeux TEDS : sport, handicap, solidarité, accès à la culture, santé, préservation de l'environnement, ville durable, égalité hommes femmes, etc. Ce diplôme vise à enseigner aux étudiants des compétences transverses permettant d'œuvrer et de se professionnaliser dans l'engagement sociétal.

Depuis la rentrée 2024, chaque composante de l'établissement a intégré des unités d'établissements taguées « développement durable » en cycle licence. amU travaille à proposer pour la rentrée 2025 une UE homogène, avec un tronc commun à toutes les formations, créé collaborativement par ces enseignants. L'établissement travaille désormais à une unité d'enseignement de 30 heures donnant lieu à la délivrance d'au moins 3 crédits ECTS. Cette UE comprendra, d'une part, un socle commun TEDS de 10 heures environ, en ligne et asynchrone avec une évaluation également en ligne et une déclinaison disciplinaire de 20 heures à préciser au sein de chaque composante. L'objectif de l'établissement consiste à déployer cette UE, donnant lieu à la délivrance de crédits ECTS, au sein de chaque composante à la rentrée universitaire 2025.

Si l'intégration de ces modules de formations TEDS en premier cycle constitue la pierre centrale de l'apprentissage des enjeux écologiques aux étudiants, l'intégration d'UE sur la TEDS dans les cursus de Master et dans les écoles doctorales constitue une étape majeure pour s'assurer de la sensibilisation de tous les étudiants. C'est pourquoi l'établissement souhaite proposer un module de formation pour les doctorants à partir de la rentrée universitaire 2025. De la même manière, amU souhaite pouvoir proposer à ses étudiants un certificat universitaire (« CU »), optionnel, d'une durée d'environ 60 heures, sur la transition écologique pour un développement soutenable en formation initiale. L'objectif consiste à rendre ce CU aussi accessible que possible aux étudiants, de la Licence au Master, qui pourraient compléter leur formation et obtenir un certificat valorisant leur formation sur les enjeux de la transition écologique. amU souhaite pouvoir proposer ce CU aussi en formation continue.

2.2 Encourager les actions de TEDS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de la transition écologique Les actions d'engagement dans le cadre de la vie étudiante participent à l'apprentissage et à la sensibilisation autour de la question écologique avec pour objectif d'agir pour des campus durables. Dans cette ambition, l'établissement soutient et accompagne ces engagements, sources de projets à impact formateurs et novateurs.

Aix Marseille Université encourage déjà l'engagement étudiant en faveur du développement durable. Plusieurs bonus « engagement étudiant » visent à promouvoir les actions de solidarité et d'accompagnement dans et en dehors de l'Université. Ces bonus cherchent à valoriser la participation des étudiants d'amU à des activités d'accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet individuel, en groupe ou associatif portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par l'établissement. On retrouve différents types de thématiques d'engagement telles que : le développement durable, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, etc.

Dans l'objectif d'encourager ces initiatives étudiantes, Aix Marseille Université travaille au déploiement d'un Concours Développement Durable ouvert à tous les étudiants de l'Académie d'Aix-Marseille. Ce concours, porté par les partenaires du label Agir ensemble, a pour but de trouver des solutions concrètes au service du développement durable via les projets étudiants. Il cherche également à promouvoir et favoriser l'interdisciplinarité entre les établissements du supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille sur les sujets des Objectifs de Développement Durable (ODD), à créer du lien et faire travailler ensemble les étudiants et les acteurs économiques du territoire sur des projets communs et à accompagner les étudiants jusqu'à la réalisation de leurs projets grâce notamment à l'accompagnement des partenaires dudit Label.

### 2.3 Sensibiliser et former tous les enseignants à la TEDS

L'objectif de formation de tous les étudiants de premier cycle aux enjeux de la TEDS nécessite mécaniquement une formation des enseignants et enseignants-chercheurs à ces enjeux. Au demeurant, le Plan climat, biodiversité et transition écologique exige que tous les nouveaux enseignants chercheurs soient sensibilisés à la TEDS à partir de 2023.

Aix Marseille Université propose d'ores et déjà aux enseignants l'accès à des outils et des ressources pédagogiques sur les enjeux TEDS, avec notamment l'accès à la plateforme de l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) 8 contenant des compléments pédagogiques validés scientifiquement aux formations des établissements d'enseignement supérieur. Dans la même caractéristique, le programme DREAM-U (Dessine ton paRcours vErs la réussite à Aix Marseille Université), a permis la création d'outils spécifiques visant à aider et accompagner l'enseignement de la transition écologique. Dans l'optique de formation des enseignants, l'établissement a obtenu dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) des moyens permettant le recrutement de 2 ingénieurs pédagogiques jusqu'à la fin de l'année 2025 ainsi que le financement

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> <u>UVED</u>: Fondation a pour mission de favoriser l'accès libre et gratuit au savoir dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique, d'outiller au mieux les enseignants pour qu'ils se forment et qu'ils puissent former au mieux leurs étudiants aux enjeux environnementaux et sociétaux et d'accompagner les établissements à intégrer ces enjeux dans les enseignements.

d'équivalences de services accordés aux enseignants participant aux formations. L'objectif consiste à former au moins 100 enseignants-chercheurs à l'enseignement de la TEDS entre 2024 et 2025. Passé ce terme, amU continuera à proposer des formations sur ces enjeux TEDS auprès des enseignants en pérennisant ces formations et en proposant un module dédié aux nouveaux enseignants recrutés par amU. Pour maintenir cette ambition, l'établissement accompagnera les gouvernances des composantes sur l'intégration des enjeux TEDS dans les enseignements disciplinaires dans leur plaquette de formation et proposer de former les doctorants à ces enjeux.

### 2.4 <u>Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DDRS</u>

Aix Marseille Université travaille depuis plusieurs années à une programmation culturelle pour placer les sciences au cœur de la société. Cette ambition s'est traduite notamment par la nomination d'un Vice-Président Sciences-Société ainsi que la mise en place d'une cellule de culture scientifique (CST) au sein de la Direction de Recherche et de Valorisation.

La cellule de culture scientifique met en place et coordonne les actions de culture scientifique d'Aix Marseille Université qui permettent de partager les savoirs, la méthode scientifique, le fonctionnement de la recherche et le quotidien des scientifiques. Elle a pour mission principale le partage des connaissances développées à Aix Marseille Université. Sa politique est coordonnée par le Vice-Président Science & Société. Cette cellule travaille en lien avec des étudiants d'amU et s'implique pleinement dans les réseaux locaux et nationaux de culture scientifique.

L'objectif de développement des interactions sciences-société est par ailleurs développé *infra*, dans *l'Axe 3 Recherche et Innovation*.

#### Récapitulatif des actions :

Les actions ci-dessous sont décrites en annexe sous forme de fiche action individuelle

- Mettre en place une Unité d'Enseignement de 30 heures sur la TEDS pour les étudiants de premier cycle
- Proposer un Concours Développement Durable ouvert à tous les étudiants de l'Académie d'Aix-Marseille

Les actions ci-dessous sont décrites et rassemblées en annexe sous forme de fiche action thématique

- Fiche thématique : enseignement et formation aux enjeux de la TEDS
  - Proposer un enseignement sur la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) et une certification selon le cadrage du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour les étudiants en Master et Doctorat
  - Mettre au point un dispositif de mise à niveau des enseignants sur la TEDS
  - Réaliser un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS pour les nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs
  - Créer un certificat universitaire sur les enjeux de la TEDS
  - Accompagner les gouvernances d'UFR sur les enjeux de formation et d'enseignement
     DDRS pour une intégration de cours dédiés TEDS dans les maquettes de formation

### Axe 3 Recherche et Innovation

### Chapeau/résumé

Concernant la recherche et l'innovation, les objectifs de l'établissement consistent à :

- Formaliser une stratégie de recherche et innovation intégrant les enjeux DDRS
- Réduire l'impact environnemental lié aux activités de recherche, en particulier aux missions, aux consommables et aux équipements
- Formaliser la stratégie science-société de l'établissement
- Élaborer un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la recherche en accès ouvert

### Contexte et visée stratégique

Cet axe vise à accroître l'intégration des enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale au sein des activités de recherche et d'innovation de l'établissement. Il s'intéresse notamment à l'incorporation d'enjeux DDRS dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement, au développement des interactions entre la société et les acteurs scientifiques ainsi qu'à promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique dans le cadre de la pratique de la recherche et de l'innovation. Si l'établissement s'est pleinement emparé des enjeux de transmission des connaissances, d'ouverture des données et d'éthique de la recherche, amU ne dispose pas, à ce jour, d'une stratégie de recherche et d'innovation intégrant clairement et systématiquement des enjeux DDRS. Certains laboratoires sous tutelle de l'établissement s'avèrent d'ores et déjà très actifs dans ce domaine, mais la situation diffère selon les laboratoires et l'établissement manque à ce jour d'une stratégie structurée et partagée sur ces enjeux.

Or, le cadre législatif de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 inscrit un complément à l'article L.111-6 (alinéa 2) du code de la recherche, précisant que le MESR « veille également à la cohérence de la stratégie nationale de recherche avec la stratégie nationale bas carbone » mentionnée à l'article L.222- 1 B du code de l'environnement, « avec la stratégie nationale pour la biodiversité » mentionnée à l'article L.110-3 du même code ainsi qu'« avec la stratégie nationale de santé » définie à l'article L. 1411- 1-1 du code de la santé publique, notamment en matière de risques pour la santé liés à l'environnement. Dès lors, les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement et sa politique de préservation de la biodiversité doivent s'appliquer au secteur de la recherche comme aux autres activités de l'établissement.

Par ailleurs, si amU se montre très active sur ses activités de médiation scientifique et plus généralement dans le renforcement des liens entre la science et la société, elle ne dispose pas à ce jour d'une politique formalisée à ce sujet.

Concernant la promotion de dispositifs de réflexion éthique sur les activités de recherche et d'innovation au sein d'amU, l'établissement a mis en place un environnement permettant le respect de l'intégrité scientifique dans les activités de recherche des laboratoires. Toutefois,

l'établissement doit encore formaliser un document structurant la stratégie de diffusion des savoirs et des données scientifiques en cohérence avec sa politique en matière de science ouverte. En résumé, en matière de recherche et innovation, le SD-DDRS vise à répondre aux objectifs suivants :

- Formaliser une stratégie de recherche et innovation intégrant les enjeux DDRS
- Réduire l'impact environnemental liée aux activités de recherche, en particulier aux missions, aux consommables et aux équipements
- Formaliser la stratégie science-société de l'établissement
- Élaborer un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la recherche en accès ouvert

### 3.1. Formaliser une stratégie de recherche et innovation intégrant les enjeux DDRS

À l'échelle de l'établissement, amU agit déjà sur l'intégration des enjeux DDRS au sein des activités de la recherche et de l'innovation. En effet, la Direction du Développement durable s'appuie sur un réseau de référents transition écologique de laboratoires, visant à animer une démarche de transition dans les activités de recherche, animé avec le CNRS et l'IRD. Ces référents disposent d'une lettre de mission signée par la Direction de leur laboratoire, définissant leur rôle et légitimant leur fonction. Ce réseau (coanimé avec le CNRS pour les laboratoires) fait par ailleurs l'objet de rencontres dédiées aux référents et permettant le partage de bonnes pratiques.

L'établissement se montre par ailleurs particulièrement actif dans la promotion de l'interdisciplinarité, s'appuyant sur des objectifs clairs et une organisation dédiée. À titre d'exemple, amU s'appuie sur des Instituts d'établissement, destinés notamment à renforcer le lien recherche-formation, l'interaction avec le monde socio-économique et culturel et l'interdisciplinarité. L'Université dispose également d'une mission Interdisciplinarité(s), chargée notamment d'instaurer une culture d'établissement de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité portée et développée par une communauté de pratiques.

Cependant, la mise en cohésion entre les activités de recherche et innovation et les enjeux DDRS ciblés par l'établissement passe avant tout par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie recherche et innovation intégrant des enjeux DDRS. L'Université ne dispose pas à ce jour d'une stratégie de recherche formalisée. De nombreuses initiatives menées par des laboratoires, des composantes et des instituts obéissent à des objectifs DDRS, mais ces actions sont très hétérogènes selon les structures.

La stratégie proposée vise à préciser les modalités de prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans la conduite de la recherche d'une part, à structurer les efforts de recherche sur les thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale d'autre part. Il sera nécessaire pour cette réalisation, d'établir un diagnostic auprès des unités mixtes de recherche ("UMR"), composantes et auprès des organismes de recherche partenaires afin de connaître au mieux le contexte sur ce secteur.

# 3.2. <u>Réduire l'impact environnemental liée aux activités de recherche, en particulier aux missions, aux consommables et aux équipements</u>

Les laboratoires d'Aix Marseille Université constituent un levier essentiel de transformation dans le cadre du présent schéma directeur, la recherche jouant un rôle considérable dans la maîtrise de l'empreinte générale de l'établissement. Cet objectif vise donc à répondre au besoin de réduction de cet impact tout en continuant à mener une recherche d'excellence.

La réduction de l'impact doit s'appuyer, en parallèle, sur plusieurs leviers de transformation : transformation des pratiques de laboratoire dans une optique de réduction de l'impact environnemental, commande publique durable, missions professionnelles, etc.

Dans le cadre de la commande publique, l'intégration de critères environnementaux dans les achats pour la recherche est essentielle afin de diminuer les émissions générées par cette thématique (ex : durée de vie des équipements/outils, garantie, réparabilité, etc.).

Concernant les missions professionnelles, amU doit agir pour tendre vers une réduction des émissions de GES liées aux missions. À titre d'exemple, la définition d'un système de quota d'émissions de GES liées aux missions en avion pour les laboratoires, permettrait d'agir de manière conséquente et progressive sur les émissions émises par les déplacements. Les déplacements professionnels réalisés en avion représentaient en 2021 la moitié environ des émissions liées aux déplacements professionnels : il s'agit d'un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. L'instauration d'un quota avec des objectifs pluriannuels de réduction pourrait permettre de réduire ces émissions. Ce point doit néanmoins faire l'objet de discussions avec les structures pour une prise de conscience collective et afin de définir des modalités pertinentes et concertées permettant une réduction significative des émissions sans trop pénaliser les activités de recherche des laboratoires. Ce n'est qu'en conduisant en parallèle ces différents chantiers qu'amU peut espérer une véritable transformation de ses pratiques de recherche et une réduction significative de son impact.

Par ailleurs, la réduction de la consommation énergétique de l'établissement constitue également une nécessité dans nos obligations de réduction des émissions de GES. En effet, les laboratoires de recherche et data centers représentent environ 2/3 de la consommation d'électricité de l'établissement. Le soutien à l'achat d'équipement plus sobre peut aider l'Université à respecter sa trajectoire de réduction de consommation énergétique. À cet effet, **travailler sur la consommation des équipements de recherche** constitue un levier puissant. amU travaillera à ce sujet de la sobriété des équipements par un appel à projets proposé par la fondation A\*midex dans le courant de l'année 2025 pour favoriser la jouvence des équipements au sein des plateformes, dans une optique de sobriété. Les modalités les plus pertinentes seront déterminées collectivement pour s'assurer de répondre à cette exigence de sobriété. L'installation prévue de compteurs électriques dans tous les bâtiments et les laboratoires les plus consommateurs (décrite dans l'axe 4) constituera un levier essentiel pour travailler à la réduction de la consommation.

### 3.3. Formaliser la stratégie science-société de l'établissement

Concernant les échanges entre le domaine de la recherche et la société, amU dispose d'une volonté politique qui s'illustre avec la nomination d'un Vice-Président dédié à cette

thématique ainsi que l'existence d'un état des lieux des actions de diffusion des résultats de la recherche vers le monde socio-économique et vers le grand public.

Néanmoins, il manque encore une stratégie formalisée définissant la politique de l'établissement au sujet des interactions sciences-société. C'est notamment dans cette idée que l'université a visé et obtenu le Label Science Avec et Pour la Société (SAPS), qui induit les éléments suivants : <sup>9</sup>

- Un engagement stratégique fort de la part de l'équipe de gouvernance de l'établissement
- La valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics
- La formation à la médiation, à la communication et à la démarche scientifiques
- La valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias
- La participation citoyenne à la recherche
- Un partenariat solide avec les professionnels du territoire.

amU s'engage par l'obtention de ce label à **la formalisation d'une politique Science-Société avec un plan d'actions associé,** qui présentera notamment la politique de promotion de sciences participatives à venir, la stratégie de médiation scientifique, etc.

## 3.4. <u>Élaborer un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la</u> recherche en accès ouvert

L'établissement a pris en main les enjeux sur les dispositifs de réflexion éthique dans la recherche depuis plusieurs années. En effet, amU dispose depuis 2013 d'un Comité d'Éthique de la Recherche, inscrit dans les statuts de l'Université, composé d'un collège sociétal et d'un collège médical. Il a pour vocation de se prononcer sur les enjeux éthiques portés par les protocoles de recherche n'impliquant pas la personne humaine-NRIPH (hors Loi Jardé) et/ou la collecte de données personnelles et présentés par des chercheurs des laboratoires amU (information préalable, consentement, inclusion, collecte de données...).

Outre ce comité, l'établissement peut s'appuyer sur une Chargée de mission éthique et recherche et sur un Chargé de mission Science Ouverte. Tous deux sont investis du respect du cadrage défini sur leurs thématiques ainsi que d'une mission de sensibilisation auprès des acteurs de la recherche et de l'innovation.

amU a également produit et validé en instances deux documents de cadrage en matière d'éthique, à savoir une Charte de Déontologie et de bonnes pratiques et une Charte de la Science Ouverte. La charte de déontologie inclut notamment la nomination d'un référent déontologue ainsi que la création d'une commission de déontologie pluridisciplinaire et collégiale afin d'examiner les demandes des agents intéressés entrant dans son champ de compétences. À ce jour, ces missions sont pleinement effectives.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> MESR, 3<sup>e</sup> vague de la campagne de labellisation SASP - https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/lancement-de-la-troisieme-vague-de-labellisation-science-avec-et-pour-la-societe-93840

Quant à la Charte de la Science Ouverte, elle définit un cadrage global sur la publication de données dans sa prochaine mise à jour. Celle-ci mentionne la recommandation forte d'un plan de gestion de données avec la mise en œuvre d'un « guichet de la donnée » pour accompagner les chercheurs. L'Université prévoit prochainement l'élaboration d'un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la recherche en accès ouvert élaboré et porté par le Chargé de mission Science Ouverte.

### Récapitulatif des actions :

#### Les actions ci-dessous sont décrites en annexe sous forme de fiche action individuelle

- Formaliser une stratégie de recherche intégrant les enjeux DDRS
- Formaliser un document actant la politique sur les interactions sciences-société
- Élaborer un plan de gestion et diffusion des données en accès libre

### Les actions ci-dessous sont décrites et rassemblées en annexe sous forme de fiche action thématique

- Fiche thématique : réduction de l'impact de la recherche
  - Instaurer des critères DD dans les achats pour la recherche et former les gestionnaires et prescripteurs aux critères DDRS dans le choix des fournisseurs
  - Définir un système de quota d'émissions de GES liées aux missions pour les laboratoires avec des objectifs pluriannuels de réduction
  - o Proposer un appel à projets encourageant la sobriété des équipements de recherche

### Axe 4 - Environnement

### Chapeau/résumé

Concernant l'onglet environnement, les objectifs du SD-DDRS consistent à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place une réduction/utilisation durable de la consommation des ressources
- Diminuer l'impact environnemental en réduisant les pollutions en lien avec les déchets
- Préserver et développer la biodiversité
- Améliorer l'accès à une alimentation responsable au plus grand nombre

### Contexte et visée stratégique

L'axe environnemental concentre une part significative des enjeux de transition écologique du présent schéma directeur. Si Aix Marseille Université travaille d'ores et déjà sur ces enjeux, il convient désormais de définir et structurer une stratégie à l'échelle de l'établissement et de renforcer les actions mises en œuvre.

Pour rappel, le MESR impose au SD-DDRS des établissements de se rattacher au cadre législatif rappelé dans son <u>Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.</u> Ce cadre inclut la <u>Stratégie Nationale Bas Carbone</u> (SNBC) qui vise l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et qui concerne :

- Les secteurs énergétiques (décarbonation de l'énergie, efficacité énergétique, stockage de l'énergie, gestion intelligente des réseaux de transport et de distribution, solutions de capture, stockage et réutilisation du carbone)
- Les secteurs non énergétiques pour l'amélioration des procédés visant l'efficacité « carbone » et environnementale, l'optimisation des matières et valorisation énergétique (procédés industriels, pratiques agricoles, gestion forestière, gestion des sols...)
- Le domaine des innovations sociales (évolution des comportements, conduite et appropriation du changement...) de même qu'en matière d'innovations organisationnelles notamment pour la conduite des politiques publiques

Le MESR fait également référence à la <u>Stratégie Nationale Biodiversité 2030</u> (SNB) et sa triple finalité de *protéger la biodiversité, la restaurer et vivre avec elle en valorisant ses bienfaits*. La mise en œuvre de la SNB repose sur cinq axes structurants :

- Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients
- Des ressources naturelles et des ressources écosystémiques mobilisées de manière durable et équitable
- Une société sensibilisée, formée et mobilisée
- Un pilotage transversal appuyé par la connaissance et orienté sur les résultats
- Des financements au service des politiques de biodiversité

Aix Marseille Université prend également en compte dans son schéma la <u>circulaire n° 6425-SG du 21</u> <u>novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État</u>, qui reprend une actualisation du dispositif « Services publics écoresponsables », désormais basé sur 15 engagements et une multitude d'actions et sous-actions.

Ce cadre législatif est intégré dans les différentes thématiques de cet axe. Dans cette continuité, amU souhaite progresser sur la prise en compte de ces enjeux par la définition des objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place une réduction/utilisation durable de la consommation des ressources
- Diminuer l'impact environnemental en réduisant les pollutions en lien avec les déchets
- Préserver et développer la biodiversité
- Améliorer l'accès à une alimentation responsable au plus grand nombre

## 4.1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place une réduction/utilisation durable de la consommation des ressources

La politique de réduction des émissions de GES de l'établissement et d'utilisation plus durable des ressources s'appuie sur différents piliers :

- Élaboration d'une trajectoire de réduction des émissions de GES
- Incitation à une mobilité plus durable
- Actions de sobriété énergétique
- Politique d'achats plus responsable

### 4.1.1. Élaboration d'une trajectoire de réduction des émissions de GES

En termes de planification stratégique sur les enjeux de réduction des émissions de GES, amU prévoit l'élaboration et le suivi d'une trajectoire de réduction de ses émissions.

Le MESR exige que le schéma directeur DDRS des établissements comporte une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des établissements, en cohérence avec les engagements nationaux (notamment la *Stratégie Nationale Bas Carbone*). Cette trajectoire constitue un outil de pilotage important pour permettre à l'établissement d'apprécier l'impact de sa politique de réduction de son empreinte et de prioriser les actions les plus efficaces. Elle nourrira l'évolution du présent schéma et pourra servir de levier de transformation pour prioriser certaines de ses actions.

Cette trajectoire concerne plusieurs parties prenantes de l'établissement et nécessite une stratégie transversale et intégrée. Sa construction puis sa mise en œuvre intégreront les différentes stratégies et actions plus spécifiques et les mesures affectant les émissions de l'établissement, déjà existantes (plan de sobriété, Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, etc.) ou à venir (Plan de mobilité durable, Charte d'usage des locaux, etc.). Le suivi des actions associées à cette trajectoire et son actualisation régulière constituent des conditions indispensables pour permettre une forte réduction de l'empreinte environnementale de l'établissement. amU a prévu l'élaboration d'une première trajectoire de réduction de ses émissions en fin d'année 2024, qui sera affinée en lien avec les parties prenantes de l'établissement et pourra nourrir l'évolution du SD DDRS. L'actualisation trisannuelle du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'établissement nourrira également cette stratégie.

#### 4.1.2. Incitation à une mobilité plus durable

Parmi les leviers prioritaires, pour la réduction des émissions de GES, figure l'incitation à une mobilité plus durable. En 2021 (année du dernier BEGES), les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements étaient ainsi responsables de plus de deux tiers desdites émissions de l'établissement. De nombreuses actions sont aujourd'hui menées par l'Université pour réduire l'empreinte liée à la

mobilité des personnels et des étudiants. Il peut être évoqué le soutien au covoiturage, l'installation d'infrastructures de stationnements pour vélos et pour la recharge de véhicules électriques, des dispositifs financiers de soutien à la mobilité durable, le déploiement du télétravail et la mise en place de la semaine à 4 jours et 4,5 jours, la suppression de la navette qui reliait le Pharo au campus Saint Charles, les actions de plaidoyer vis-à-vis des autorités organisatrices des transports, etc.

Si ces différentes actions visent bien à la réduction de l'empreinte de l'établissement liées aux transports, elles ne font néanmoins pas l'objet d'une stratégie formalisée et votée en instances ni d'un plan d'action concret. amU propose donc de formaliser sa stratégie de mobilité durable, via l'élaboration d'un plan de mobilité durable déterminant les priorités de l'établissement pour encourager lesdites mobilités. Ce document, élaboré sous l'égide de la Direction du Développement durable, fera l'objet de discussions et d'échanges avec un large éventail de services.

Outre la formalisation de sa stratégie de mobilité durable, Aix Marseille Université prévoit d'autres actions visant à réduire les émissions de GES associées à la mobilité.

À ce titre, les personnels seront encouragés à l'utilisation de la visioconférence pour éviter certains déplacements (hors réunions des instances), action qui aura pour objet de sensibiliser et communiquer sur la priorité donnée au format visioconférence pour les réunions/événements se trouvant sur différents sites (amU ou hors amU) ou d'autres villes/régions/pays. amU entend également accentuer la présence de stationnements vélos sur ses sites, afin de renforcer et de favoriser la mobilité douce. Le renforcement de ces stationnements apparaît d'ailleurs comme une priorité relevée par l'enquête menée auprès des personnels et des étudiants au printemps 2024 sur la mobilité au sein d'amU.

amU prévoit également de **réduire les émissions liées aux déplacements professionnels, par l'adoption d'une politique de déplacement moins carbonée**. La politique de l'établissement, adoptée par le Conseil d'administration, rend déjà obligatoire l'utilisation du train pour tout déplacement inférieur à 3h30 de trajet. amU prévoit de faire évoluer ce seuil et de le fixer à six heures, afin de réduire les déplacements aujourd'hui effectués en avion. Cet objectif est par ailleurs cohérent avec la circulaire de novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État, qui vise la réduction de 30% des déplacements aériens des agents par rapport à 2019.

amU souhaite également davantage inciter ses agents à utiliser les transports en commun pour les missions de moyenne distance (au moins au niveau régional). Ces efforts sont par ailleurs cohérents avec les actions de transition écologique des motorisations de sa flotte de véhicules administratifs de l'établissement, par le remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. Enfin, les efforts pour encourager une mobilité plus durable visent bien sûr un objectif de réduction des émissions de GES mais également de réduction de la pollution associée au transport automobile, qui représente un réel enjeu de santé publique.

### 4.1.3. Application d'une politique de sobriété énergétique

Le deuxième poste d'émissions de l'établissement relève de ses consommations énergétiques. L'Université travaille depuis plusieurs années sur ces enjeux de transition notamment dans le cadre de son Schéma Pluriannuel de Stratégies Immobilières (SPSI). Le SPSI 2018-2022 inscrivait ainsi comme objectif de « faire de la transition énergétique un enjeu patrimonial majeur ». Le SPSI 2023-2028 renforce cet objectif et propose de « mobiliser le patrimoine immobilier comme premier contributeur de la lutte contre le réchauffement climatique et de la transition énergétique et environnementale ». Dans ce contexte, les nouveaux projets immobiliers accordent une large part aux projets d'énergies renouvelables et une importance particulière à la consommation énergétique des bâtiments.

amU a également adopté en décembre 2022 son Plan de sobriété, qui prévoit de nombreuses dispositions techniques et organisationnelles pour améliorer l'exploitation des bâtiments : températures de chauffage et de rafraîchissement y compris en période d'inoccupation, dates d'ouverture du chauffage et de rafraîchissement, éclairage, consommation d'eau, etc.

Aujourd'hui, ces dispositions ne sont que partiellement appliquées sur les campus ou de manière hétérogène, en raison notamment (mais pas exclusivement) de contraintes techniques existantes, mais aussi de facteurs d'organisation du site. Or, l'application au quotidien d'une démarche de sobriété, voire d'un système de management de l'énergie, exige un réel portage institutionnel associé à un pilotage opérationnel dans la durée. Afin d'assurer ce portage et une mise en œuvre concrète, amU prévoit d'organiser régulièrement et dans la durée des réunions portant sur l'exploitation des bâtiments sur ses différents sites. Ces réunions réunissant les interlocuteurs clefs du site, viseraient à assurer la mise en place ou la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan de sobriété et identifier les actions les plus efficaces pour améliorer l'exploitation dans une optique de sobriété.

Dans une logique de sobriété, amU prévoit également l'élaboration d'une charte d'usage des locaux, fixant les recommandations de l'établissement en matière de régulation des températures. L'objectif d'un tel cadrage consiste à proposer une régulation des températures permettant d'assurer simultanément des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels et étudiants, des conditions économiquement soutenables pour l'établissement, une inscription dans la trajectoire de réduction de l'empreinte écologique de l'établissement et de diminution de la consommation énergétique (-40% en 2030 par rapport à 2012). Cette charte sera appliquée aux nouveaux projets immobiliers ainsi qu'aux projets de rénovation, adaptation de locaux et/ou réparation des équipements de régulation. À court terme, un tel cadrage précisera les prescriptions de confort à respecter dans le cadre des prochaines opérations (notamment Contrat de plan État – Région, Appels à Projets, Plan pluriannuel d'investissement) et facilitera les arbitrages pour les travaux de climatisation.

Si amU a déjà mis en place des actions techniques et organisationnelles de transition énergétique de son patrimoine immobilier et de sobriété, il convient aussi d'agir sur les usages de l'énergie, en s'appuyant sur les parties prenantes de l'établissement. Pour cela l'établissement a prévu l'installation de compteurs et sous-compteurs électriques dans tous ses bâtiments et pour les laboratoires les plus consommateurs, financée dans le cadre du Contrat d'objectif, de moyens et de performances (COMP). Le déploiement de compteurs et sous-compteurs en 2025 permettra de mesurer la consommation d'énergie, de planifier des objectifs, d'agir via des plans d'actions individualisés, de vérifier par un suivi dédié et de corriger les problèmes, dans une démarche d'amélioration continue.

Par ailleurs, dans le contexte d'un patrimoine très hétérogène, tous les sites ne disposent pas d'infrastructures techniques permettant un réel pilotage des infrastructures. Or, des mesures très efficaces comme l'application de températures de consignes précises ou la forte réduction du chauffage lors des périodes d'inoccupation du bâtiment peuvent être facilitées par l'existence d'outils de gestion à distance des températures et la présence de personnels formés et disponibles en charge de ce pilotage. L'établissement vise la mise à disposition de ces outils de gestion à distance pour les nouveaux bâtiments, dans une logique de réduction de sa consommation énergétique.

Enfin, en termes de consommation d'eau, la situation est là encore très hétérogène, mais plusieurs campus se distinguent par une forte consommation d'eau, y compris lors de phases théoriques d'inoccupation des bâtiments (vacances, week-ends). Si une partie de cette consommation peut s'expliquer par des expériences scientifiques en cours, une large partie est liée à des réseaux d'eau obsolètes et de nombreuses fuites. Dans ce contexte, la mise en place d'une étude dès 2025 sur les

économies d'eau possibles au sein de l'établissement ainsi que l'application d'un plan de gestion de l'eau à moyen-terme permettront une forte réduction du volume d'eau consommé.

#### 4.1.4. Politique d'achats plus responsable

Enfin le troisième secteur d'émission de GES sur lequel amU se doit d'agir correspond aux achats. En plus de travailler sur une stratégie d'achat responsable par l'élaboration d'un SPASER et sur l'intégration d'un logiciel de suivi des prestataires et fournisseurs permettant de suivre l'obligation de fournir un BEGES et un plan de transition pour les entreprises de plus de 500 salariés (cf. axe 1), amU prévoit des actions concrètes complémentaires pour diminuer ses externalités négatives.

amU propose également de **tendre vers une politique zéro « goodies »** au sein de l'établissement. Les goodies sont ici considérés comme les objets promotionnels / publicitaires distribués à titre gratuit lors des conférences, séminaires et évènements, à l'instar des stylos, mugs, carnets, gourdes, vêtements ou accessoires. Cette politique passera par la définition collective d'un document de cadrage définissant la politique d'amU en matière de distribution de goodies, en visant une disparition progressive.

Aix Marseille Université entend également faire évoluer son marché pour la téléphonie afin d'intégrer les enjeux environnementaux. Les services d'amU travaillent d'ores et déjà collectivement à la mise en place d'un marché de téléphonie plus sobre, intégrant des considérations environnementales permettant une plus longue durée de vie des appareils. Un seuil maximal sera également introduit pour rationaliser les dépenses sur ce segment d'achats. De la même manière, amU est rattaché au Groupement d'achat de matériel informatique pour l'enseignement supérieur et la recherche (Matinfo), qui intègre des clauses ambitieuses en matière de durée de vie des appareils.

# 4.2. <u>Diminuer l'impact environnemental en réduisant les pollutions en lien avec les déchets</u>

À ce jour, amU collecte certaines typologies de déchets, à l'instar du papier, du mobilier, des déchets d'équipements électriques et électroniques, des cartouches, toners et, sur certains sites, du carton, des mégots de cigarette et des piles. Un marché particulier met à disposition des structures de l'Université une offre de collecte en bennes pour polystyrène, bois, déchets verts et verre (selon les besoins), sur le budget propre de ces structures. Cependant, l'établissement ne collecte pas les déchets d'emballage léger – c'est-à-dire les emballages en carton (dont les gobelets), en plastique et en métal.

Or, on estime qu'environ 50 % des déchets collectés dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont constitués d'emballages légers et pourraient donc faire l'objet d'une collecte spécifique pour être triés. La collecte des emballages pour le tri a constitué, dans le cadre de l'élaboration du présent schéma directeur, l'une des demandes prioritaires celle qui a été la plus récurrente de la part de la communauté universitaire. L'Université souhaite donc s'engager pour la mise en place du tri des emballages sur tous ses sites, en intérieur hors locaux d'enseignement (amphithéâtres et salles de travaux pratiques) et en extérieur.

En plus de chercher à recycler le plus possible ses déchets, Aix Marseille Université poursuit l'objectif de réduire sa production de déchets et de favoriser le réemploi des biens qu'elle possède. Si l'existence d'une convention avec un éco-organisme permet déjà la collecte, le réemploi et le recyclage de ses mobiliers professionnels usagés, l'on constate que de nombreux meubles en bon état sont jetés sans faire l'objet d'une collecte spécifique. Par ailleurs, à titre d'exemple, en 2022, l'achat de mobilier de bureau, salle de réunion et mobilier pédagogique représentait plus d'1M€ à l'échelle

de l'Université. Afin de réduire ses déchets et de favoriser le réemploi des biens, amU va mettre à disposition des agents d'amU une plateforme numérique d'échange de biens professionnels. Cette plateforme permettra d'échanger ou de mettre à disposition de ses collègues des biens professionnels qui seraient réutilisés dans le cadre professionnel : mobilier, matériel de laboratoire, matériel de communication, petit outillage, etc. L'existence d'une plateforme de dons de biens administratifs permettrait ainsi de réduire la production de déchets et de réemployer le matériel déjà présent. Cette action répond à trois objectifs en parallèle : économiquement, elle cherche à diminuer le montant global des achats de matériel neuf par le recours à un matériel de seconde main encore fonctionnel ; écologiquement, il s'agit de réduire le prélèvement de ressources et la consommation énergétique d'un objet neuf mais également de réduire la production de déchets en favorisant le réemploi ; socialement, un tel outil permettra de mettre en relation des personnels, de créer des liens et d'encourager la solidarité interne.

Enfin, l'établissement s'engage à suivre la réglementation de la circulaire Service publics écoresponsables n° 6425-SG du 21 novembre 2023 et équiper les établissements recevant du public pouvant accueillir plus de 300 personnes d'au moins une fontaine d'eau potable librement accessible au public. Cette action vise notamment à réduire la consommation de plastique des étudiants et personnels.

### 4.3. Préserver et développer la biodiversité

La gestion des espaces extérieurs au sein de l'Université prend déjà en compte un certain nombre de conditions de préservation de l'environnement.

amU souhaite renforcer et formaliser cet engagement. Par conséquent, amU propose **l'élaboration collective d'une charte de la biodiversité**, en s'appuyant sur l'expertise d'un groupe d'enseignants / d'enseignants-chercheurs spécialistes des questions de biodiversité et sur les services en charge de la gestion des espaces extérieurs. Cette charte doit s'appliquer à la gestion des espaces extérieurs, mais aussi aux nouveaux projets immobiliers, pour s'assurer de la cohérence de la politique de l'établissement.

Afin de respecter les demandes précisées par le MESR dans son Plan Climat, la charte de la biodiversité sera rédigée en cohérence avec la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 de l'État. Cette charte sera associée à une ambition de développement et de préservation de la biodiversité. Cette ambition implique l'écriture d'un plan d'action pour valoriser et renforcer la biodiversité, comprenant notamment la réalisation d'un inventaire de la biodiversité sur les sites amU ainsi que la réalisation de projets de désimperméabilisation pour revégétaliser ses espaces. amU a déjà conduit un projet de désimperméabilisation et végétalisation sur son campus de Saint Jérôme à Marseille, sur une surface totale d'environ 6 000 m². Dans le cadre du COMP, un projet similaire sera conduit sur le campus marseillais de Saint Charles. L'établissement prévoit de candidater à des appels à projets et à solliciter des financements externes pour conduire de nouveaux projets de désimperméabilisation sur d'autres campus.

Aix Marseille Université, dans sa mission de préservation et de mise en valeur de la biodiversité, souhaite s'investir dans le **renforcement de la présence d'espaces verts.** Cet objectif s'appuiera sur un bilan des espaces extérieurs actuellement présents sur les campus pour déterminer les sites et zones prioritaires pour le renforcement des espaces verts. Cette priorisation sera effectuée en tenant compte de la faisabilité technique et financière des projets de renforcement des espaces verts. Ces projets devront être en cohérence avec la charte de la biodiversité élaborée au préalable et le plan d'action associé.

### 4.4. Améliorer l'accès à une alimentation responsable au plus grand nombre

L'accès à une alimentation responsable de ses personnels et ses étudiants constitue un enjeu important pour l'Université. Les priorités d'amU consistent à proposer à sa communauté universitaire une offre de restauration :

- En quantité suffisante au vu du nombre de personnels et étudiants
- Équilibrée, saine et variée
- Accessible à tous financièrement, y compris aux étudiants en situation de précarité
- En cohérence avec les enjeux de la transition écologique, incluant une part croissante de fruits et légumes de saison et issus de l'agriculture biologique, un renforcement de l'offre végétarienne,

Afin de concilier au mieux tous ces éléments de contexte, amU travaille au développement de services pour ses personnels et les étudiants. Les agents d'amU ont accès à tous les restaurants/cafétérias CROUS où ils disposent d'offres dédiées ainsi qu'à plusieurs restaurants inter-administratifs conventionnés avec l'établissement proposant des repas subventionnés par le Service Commun d'Action Culturel et Social en fonction des revenus des agents. La politique de promotion d'une alimentation plus responsable passe également par le marché traiteur de l'établissement. Le marché passé par l'Université en 2024 inclut plusieurs critères sociaux et environnementaux, par exemple sur la part de produits issus de l'agriculture biologique, le type de vaisselle proposé, le mode de livraison, etc.

La promotion d'une alimentation responsable pour les étudiants se heurte à un contexte social difficile. Une enquête sur les conditions de vie étudiante menée par l'Université en 2023 montrait que parmi les répondants, 21% des étudiants ne mangeaient pas à leur faim de façon répétée au cours de l'année, à 34% pour des raisons financières. L'établissement s'efforce cependant d'encourager une alimentation responsable là où cela est possible. Les commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) mentionnent ainsi parmi les critères de choix des projets étudiants le fait de favoriser une alimentation équilibrée et de saison (éviter les sodas, les produits ultra-transformés...), de recommander de proposer des solutions végétariennes et de favoriser l'agriculture et l'élevage durables. Par ailleurs, afin d'aider au mieux les étudiants en difficultés financières, une structuration des initiatives étudiantes d'épiceries solidaires sur les 5 grands campus par la Direction de Vie Étudiante et de Campus est prévue dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur de la Vie Étudiante. Pour cela des postes de coordinateurs des épiceries seront recruté pour chacune des épiceries de campus. Ils veilleront à l'équilibre des denrées proposées sur les étalages. Enfin les épiceries seront un lieu de vie permettant de sensibiliser les étudiants à une alimentation saine : documentation, atelier cuisine, etc.

La convention de partenariat entre amU et le CROUS, dont le renouvellement est prévu en 2025, intégrera par ailleurs des dispositions pour encourager une alimentation plus saine et durable.

#### Récapitulatif des actions :

Les actions ci-dessous sont décrites en annexe sous forme de fiche action individuelle

• Élaborer une trajectoire de réduction des émissions de GES de l'établissement

- Disposer d'un suivi des prestataires (+ de 500 employés) sur la communication d'un BEGES et d'un plan de transition.
- Proposer un plan de mobilité durable
- Encourager les réunions en distanciel
- Développer des aménagements au profit de la mobilité douce (stationnement vélo)
- Pérenniser les réunions d'exploitation soutenable par site
- Rédiger et mettre en place une charte d'usage des locaux
- Mettre en place un plan de comptage énergétique
- Tendre vers une politique zéro goodies au sein de l'Université
- Améliorer son marché pour la téléphonie afin d'intégrer les enjeux environnementaux
- Mettre en place le tri des emballages sur tous les sites amU
- Mettre en place une plateforme de dons de biens administratifs amU
- Équiper les établissements recevant du public pouvant accueillir plus de 300 personnes d'au moins une fontaine d'eau potable librement accessible au public
- Élaborer collectivement une charte de préservation et développement de la biodiversité
- Renforcer la présence d'espaces verts (2025-2026)

### <u>Les actions ci-dessous sont décrites et rassemblées en annexe sous de forme de fiche actions thématique</u>

- Fiche action thématique Réduire la consommation d'énergie et d'eau
  - Outiller tous les bâtiments avec des outils de gestion à distance des températures (GTB et GTC) et former les personnels techniques en charge
  - o Réduire la consommation d'eau et développer un plan de gestion de l'eau
- Fiche action thématique Développer et préserver la biodiversité
  - Élaborer un plan de gestion et valorisation de la biodiversité à partir de la charte biodiversité construite collectivement
  - Établir un inventaire de la biodiversité (habitats, ruches, espaces verts labellisés, nichoirs, etc.) sur tous les sites d'amU
  - Proposer de nouveaux projets de désimperméabilisation et végétaliser les espaces désimperméabilisés

### Axe 5 - Politique sociale

### Chapeau/résumé

Concernant la politique sociale de l'Université, les objectifs du SD-DDRS consistent à :

- Améliorer les dispositifs et la pratique des structures afin de renforcer la lutte pour l'égalité et la diversité au sein des personnels
- Favoriser et accompagner le développement de compétences DD&RS
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et des personnels
- Réduire les inégalités des chances pour les étudiants

### Contexte et visée stratégique

L'axe politique sociale du présent schéma directeur regroupe un ensemble de thématiques et d'enjeux qui agissent sur le bien-être et la réussite des étudiants ainsi que des personnels au sein de l'université. En effet, cet onglet intègre toutes les dimensions d'inclusivité des personnels et des étudiants mais aussi de leurs conditions de vie, de réussite et d'évolution. On y retrouve par exemple la politique d'égalité et de diversité menée pour les personnels, le développement des compétences dans l'évolution de leurs métiers ou de leurs carrières, la qualité de vie et des conditions de travail (« QVCT) au sein d'amU ainsi que l'égalité des chances des apprenants.

Depuis 2020, ces enjeux font l'objet d'une coordination globale dans le cadre de « l'Agenda Social » de l'établissement, présenté chaque année au Comité Social d'Administration (CSA) pour planifier et suivre les actions associées. La mise en œuvre de l'Agenda s'est établie en concertation avec les agents élus aux conseils centraux de l'établissement. Ainsi des groupes de travail paritaires (GT) dont l'organisation et les thématiques sont discutées et décidées collectivement tous les semestres constituent « l'Agenda social » de l'établissement. Les GT visent à traiter des aspects sociaux des agents avec trois secteurs définis, celui des lignes directrices de gestion, celui du handicap et enfin celui de la qualité de vie au travail. Certains des enjeux font l'objet de documents stratégiques et/ou de plans d'actions présentés en instances, par exemple sur l'inclusion des personnes en situation de Handicap, la vie étudiante, les luttes contre les discriminations, etc.

Si certains sujets comme celui des « Aidants » peuvent être traités de concert, les aspects sociaux des étudiants sont travaillés au sein du Comité d'Orientation de la Vie Etudiante réuni chaque semestre. Celui-ci intègre aux réflexions et actions des partenaires extérieurs parties prenantes des actions sociales à l'adresse des usagers tels que le CROUS, les services municipaux dédiés, pour ne citer qu'eux.

Le SD DDRS n'a pas vocation à s'y substituer mais vise à s'articuler avec l'ensemble des documents stratégiques existants. Si l'établissement se distingue par un certain volontarisme dans la prise en compte des enjeux de politique sociale, de nombreux progrès restent possibles pour améliorer le bienêtre et les conditions d'étude et de travail des étudiants et des personnels. Pour cela l'Université ambitionne d'atteindre les quatre objectifs suivants :

- Améliorer les dispositifs et la pratique des structures afin de renforcer la lutte pour l'égalité et la diversité au sein des personnels
- Favoriser et accompagner le développement de compétences DD&RS
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et des personnels
- Réduire les inégalités des chances pour les étudiants

### 5.1 <u>Améliorer les dispositifs et la pratique des structures afin de renforcer la lutte pour</u> l'égalité et la diversité au sein des personnels

Aix Marseille Université travaille depuis plusieurs années à l'amélioration, pour ses personnels, de l'égalité et de la diversité. En effet, depuis 2012 une mission dédiée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les discriminations a été créée, transformée en 2016 en Vice-Présidence déléguée puis en 2020 en Vice-Présidence fonctionnelle. Les missions de la Vice-Présidente consistent à proposer une stratégie de moyen terme visant une politique intégrée en faveur de l'égalité, l'inclusion, et la diversité, avec des actions de :

- 1. Sensibilisation, d'information, et de formation, ciblées en fonction des publics (étudiants, personnels),
- 2. Promotion d'une culture de l'égalité des sexes,
- 3. Sensibilisation et de communication en faveur de la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Portée par la Vice-Présidente, amU déploie depuis 2021 sur l'ensemble de ses sites, un plan d'actions ambitieux en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan, destiné à promouvoir l'égalité, l'inclusion, et la diversité, se traduit par 17 actions répondant aux grands objectifs suivants :

- Élaborer un plan d'action Égalité professionnelle au sein d'amU et accompagner sa mise en œuvre
- Renforcer la connaissance statistique de la situation comparée des femmes et des hommes, évaluation et suivi des actions conduites en matière d'égalité professionnelle
- Favoriser l'égal investissement des femmes et des hommes dans le dialogue social
- Responsabiliser l'encadrement sur l'égalité professionnelle
- Améliorer la coordination avec nos partenaires

En outre, amU a créé en 2022 un dispositif interne et indépendant, le Service pour le Respect et l'Égalité (SpRE), ayant pour mission de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlements, violences sexistes et sexuelles (VSS) et discriminations. Ce service interne de l'Université travaille par le biais de la prévention (par la sensibilisation et la formation) et du traitement des signalements (voie interne ou externe à amU), et est destiné à tous les membres la communauté universitaire (personnels et étudiants).

amU poursuivra son investissement sur ce sujet par la création d'un nouveau plan d'action pour l'accès à l'égalité femmes-hommes en milieu professionnel, piloté par la Vice-présidence dédiée.

Aix Marseille Université s'est aussi investie en faveur de l'égalité par la création d'une Vice-Présidence déléguée à la santé et au handicap. Accompagnée par la Mission Handicap dédiée aux étudiants et la Cellule Handicap dédiée aux personnels, amU agit pour rendre l'Université la plus accessible possible aux personnes en situation de handicap. La Mission Handicap accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée. Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant tout au long de son parcours universitaire notamment pour l'aménagement de leurs études et leurs examens. Quant à la cellule handicap, celle-ci accompagne les personnels dans leurs démarches d'aides et de compensation de leur handicap dans l'exercice de leurs fonctions.

amU déploie depuis 2023 son Schéma Directeur Handicap (SDH) à travers 10 thématiques transversales déclinées en 23 fiches-actions opérationnelles jusqu'à fin 2025. Le SDH vise, dans l'ordre, l'atteinte de ces quatre ambitions :

- Promouvoir la politique handicap d'amU (cohérence et visibilité des actions)
- Consolider les dispositifs existants et développer les coopérations internes pour un SDH transverse
- Disposer d'une culture commune sur la thématique du handicap
- Développer les processus d'accompagnement des Étudiants en Situation d'Handicap (ESH) et des personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

### 5.2 Favoriser et accompagner le développement de compétences DD&RS

Aix Marseille Université est fortement investie dans le déploiement de formations pour ses personnels. Un plan annuel de formations permet de mettre régulièrement à jour le catalogue de formations de l'établissement en s'appuyant sur les besoins émis par les personnels, les services et l'évaluation des formations écoulées. Ce catalogue comporte par ailleurs plusieurs sections directement associées à la thématique de développement durable et responsabilité sociétale, notamment les sections « Respect, Égalité et Diversité », « Développement Durable », « Handicap » ou encore « qualité de vie au travail ».

L'université souhaite encore étoffer son offre de formation sur les enjeux DDRS. S'appuyant sur les suggestions émises durant les GT dans le cadre de l'élaboration du SD-DDRS, amU a prévu la mise en place d'une formation auprès des personnels techniques à partir de 2025 sur la gestion énergétique du bâtiment. En effet, afin de répondre aux objectifs du plan de sobriété de l'établissement, il convient d'améliorer l'exploitation des bâtiments, en optimisant leur gestion énergétique tout en associant directement les usagers du site. Dans cette optique, l'établissement propose une formation visant à réduire la consommation énergétique de l'établissement tout en associant les usagers du bâtiment pour permettre une bonne articulation entre exigence de sobriété et conditions de travail satisfaisantes.

amU prévoit également la mise en place d'une formation sur la commande publique durable. Comme exposé précédemment, les achats représentent selon le dernier Bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'établissement environ 10% des émissions de l'établissement, cette part étant nettement plus élevée pour certains secteurs comme la recherche. Dès lors, l'intégration systématique de clauses et de critères environnementaux dans les achats de l'établissement pourra jouer un rôle prépondérant dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats. Pour y parvenir, nous avons identifié deux types de personnels à former en particulier aux enjeux de la commande publique durable, à savoir les prescripteurs qui déterminent l'objet du marché et rédigent le cahier des charges, mais aussi les personnels de la Direction de la commande publique, chargés d'accompagner les prescripteurs dans l'élaboration des marchés publics.

Enfin, répondant à l'exigence de la circulaire Service publics écoresponsables <u>n° 6425-SG du 21</u> <u>novembre 2023<sup>10</sup></u>, <u>une formation à l'écoconduite</u> sera proposée.

#### 5.3 <u>Améliorer les conditions de vie des étudiants et des personnels</u>

La qualité de vie des étudiants et la QVCT des personnels constituent un axe majeur de la politique sociale de l'établissement et plusieurs directions travaillent de concert pour l'amélioration des conditions d'étude et de vie de la communauté universitaire, notamment en matière de santé, de culture et de sport.

### 5.3.1 Santé et handicap

En matière de santé, deux services coexistent : d'une part, le Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP), chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ; d'autre part, le Service universitaire de Santé Étudiante (SSE), chargé d'assurer le suivi sanitaire des étudiants, de développer des actions de prévention et d'éducation à la santé et d'assurer des soins par le biais de consultations.

Porté par la Vice-Présidence Santé et handicap, un travail de mise en synergie des structures et services existants a été réalisé, permettant, par exemple, de créer un réseau entre les différents acteurs de la santé mentale des étudiants et de mettre en place une formation "Premier Secours en Santé Mentale" destinée aux formateurs, étudiants et personnels. L'action d'amU en faveur de la santé des étudiants et personnels s'est également concrétisée par la création de deux centres de santé pour les étudiants principalement mais également pour les personnels, respectivement sur le campus Saint Charles à Marseille et Schuman à Aix-en-Provence. Au-delà des professionnels de santé dont le nombre a été singulièrement renforcé depuis 2020 pour les étudiants, deux réseaux d'étudiants relais santé et d'étudiants relais handicap sillonnent les campus afin de faire de la prévention et de promouvoir les services mis à disposition des étudiants.

Par ailleurs, des dispositifs de soutien aux étudiants en situation de handicap ont été mis en place, permettant un accompagnement quotidien et l'aménagement des cursus et examens, une amélioration de l'inclusion des étudiants et personnels Asperger (Aspie Friendly), un accompagnement des doctorants via des contrats Doctoraux Handicap, un dispositif d'accueil des personnes en situation de Handicap (via la plateforme Platon) et un dispositif pour l'accessibilité des déficients visuels aux ouvrages des bibliothèques universitaires.

#### 5.3.2 Culture

amU dispose également d'une politique culturelle très active à destination des personnels et des étudiants afin de renforcer l'offre en la matière et ainsi contribuer à la qualité de vie sur les campus. Une Vice-Présidence dédiée à la Culture et une autre déléguée aux arts et à la création, une direction de la culture et société et 3 chargées de missions Art et Science ont pu, grâce à des financements amU et à la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), construire et capitaliser sur :

- Une production culturelle propre à amU (CHORAMU, OSAMU, Illustre Théâtre amU, etc.)
- Une ouverture à la pratique culturelle amateur pour les personnels et étudiants
- Un soutien du volet recherche à la culture

À partir de 2025, l'offre culturelle sera développée notamment vis-à-vis des sites éloignés afin de mieux répondre à leurs besoins et attentes.

#### 5.3.3 Sport

En matière de sport, amU se montre également particulièrement active, avec l'ambition de mettre en œuvre une politique sportive qui place le sport universitaire au service de tous, en s'appuyant sur un service dédié, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et sur une Vice-présidence Sports. Des créneaux d'activités sportives sont proposés aux étudiants comme aux personnels, mais

également des zones de pratiques libres (agrès sportifs, salles de cardio, parcours santé, etc.). Une attention particulière a été portée aux personnels et étudiants les plus sédentaires et ceux en situation de handicap autour d'une offre sport-santé-bien-être spécifique.

#### 5.3.4 Télétravail et aménagement des semaines de travail

L'amélioration des conditions de vie et des conditions de travail pour les personnels se traduit par deux actions majeures : la généralisation, selon certaines conditions, de l'accès au télétravail pour les personnels BIATSS d'une part, et l'aménagement de la semaine de travail en 4 ou 4,5 jours d'autre part selon 3 régimes horaires.

L'accès au télétravail au sein de l'établissement s'inscrit dans une démarche globale et volontariste d'amélioration continue des conditions d'emploi de ses personnels. À ce titre, le télétravail participe notamment à une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée, à la modernisation des pratiques de l'administration et à une démarche de développement durable par la limitation des déplacements pendulaires. Les agents BIATSS de l'Université dont le poste de permet dispose ainsi de la possibilité, sous réserve de nécessité de service, d'un accès au télétravail jusqu'à deux jours par semaine, au terme de deux mois de contrat. Une charte du télétravail définit les conditions et le cadre de mise en œuvre du télétravail au sein de l'établissement.

Dans la même optique d'amélioration des conditions de travail de ses personnels, amU propose depuis septembre 2024 un nouveau dispositif innovant d'organisation de la semaine de travail, donnant la possibilité aux agents BIATTS d'organiser leur service hebdomadaire à temps plein en 4 jours, 4,5 jours ou en maintenant un rythme de cinq jours. Cet aménagement, sur demande de l'agent et sur validation du responsable de service, permet aux personnels d'aménager leur semaine de travail de manière à bénéficier d'un temps de repos plus conséquent.

### 5.3.5 Vie étudiante

Depuis plusieurs années, l'établissement souhaite contribuer à l'amélioration de la vie étudiante, notamment par le soutien aux initiatives étudiantes avec l'attribution de financements CVEC pour la vie de campus par les directions porteuses de sujets de développement durable et responsabilité sociétale. Par le même biais de financement, les projets étudiants peuvent être financés par l'établissement à l'occasion des commissions de Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), qui servent en priorité au financement des projets étudiants dans et hors des campus. Les projets peuvent avoir pour objectif le développement d'une initiative étudiante à caractère bénévole, notamment dans un ou plusieurs de ces domaines : culturel, sportif, social, de la santé et du handicap, éducatif, citoyen, environnemental ou humanitaire. Ils peuvent également concerner la formation des étudiants dans les divers domaines de la représentation étudiante et de la vie associative. Ces commissions invitent par ailleurs à respecter certaines recommandations sur les enjeux écologiques dans le cadre des projets : alimentation, déchets, mobilité ou encore biodiversité. Par ailleurs, au sein du projet France 2030 IDéAL (Integration and Development at Aix Marseille through Learning), le programme engagement étudiant vise à renforcer l'investissement de tous les étudiants d'amU au sein de projets à portée sociétale et finance aussi ces initiatives d'engagement.

Cependant une enquête de 2023 réalisée par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) d'amU, menée auprès de 12 000 étudiants d'amU, a mis en évidence des conditions de vie étudiante difficiles pour une partie significative des étudiants. À titre d'exemple, 37% des répondants déclaraient avaient rencontré des difficultés financières au cours de l'année écoulée, 34% estimaient leur budget insuffisant pour assurer leurs dépenses alimentaires et 26% indiquaient avoir déjà renoncé à voir un médecin pour des raisons financières. Par ailleurs, cette enquête révélait chez les étudiants une

certaine méconnaissance des dispositifs proposés par amU pour les accompagner dans leur vie étudiante.

L'amélioration de la vie étudiante et des conditions de vie des étudiants constitue un des piliers de la politique sociale de l'établissement. Dans ce contexte, l'établissement a prévu de se doter, dès le début de l'année 2025, d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante, visant à améliorer la structuration des actions de l'établissement et renforcer leur impact. Élaboré dans une démarche de co-construction mobilisant différents acteurs (dont la communauté étudiante), ce Schéma Directeur dont la mise en œuvre est prévue dès 2025 comprendra également de nouvelles actions menées pour améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants d'amU.

### 5.4 Réduire les inégalités des chances pour les étudiants

Aix Marseille Université porte un engagement fort en termes de responsabilité sociétale et lutte contre les discriminations, œuvre pour la démocratisation des études supérieures, accompagne les parcours des étudiants en provenance des milieux défavorisés et cherche à proposer un accueil de qualité aux étudiants étrangers.

Dans cette optique, amU a développé des pratiques pédagogiques innovantes et évolutives, des parcours toujours davantage centrés sur les apprenants. Les grands projets de la gouvernance ont ciblé la réussite étudiante avec pour axe central l'égalité des chances et la personnalisation des parcours.

Ces projets se traduisent par le renforcement du lien entre le lycée et l'université via la poursuite du dispositif « ascenseur social » proposant des actions à destination des étudiants en sciences issus des quartiers prioritaires : une rentrée anticipée d'une semaine, des activités de renforcement, de l'écoute, des cours de soutien personnalisé, des méthodes de dépassement de soi.

Dans le cadre de l'articulation bac-3/bac+3, amU favorise l'orientation des lycéens via des rencontres et des journées d'immersion notamment. Le territoire de l'Université se caractérisant par une population lycéenne importante et par une grande diversité des publics (quartiers prioritaires de la ville et zones rurales), il convient donc d'apporter à ces jeunes davantage de confiance. Pour cela, une approche de co-construction associe étroitement les différents acteurs de l'enseignement secondaire et du supérieur, les acteurs de l'orientation ainsi que les acteurs socio-économiques du territoire.

amU porte également une attention particulière à la réussite des primo-entrants en L1 en les accompagnant vers l'autonomie, à travers une rentrée dynamique (découverte de l'université, suivi individuel) mais aussi des cursus-types leur permettant de construire leur parcours de licence les plus adaptés à leur profil et à leur projet professionnel.

Le travail de fond mené par Aix Marseille Université pour favoriser l'intégration et l'accueil de ses étudiants internationaux s'est vu récompenser en 2024 par l'attribution de la troisième étoile du Label Bienvenue en France, témoignant ainsi du haut niveau d'exigence de l'établissement en la matière. Cette distinction reconnaît les efforts de l'établissement pour proposer de nombreux dispositifs d'accueil et offres de service pensés et déployés en direction des étudiants internationaux pour favoriser leur accueil, leur information et leur accompagnement tout au long de leur cursus jusqu'à leur diplomation.

Au-delà de ce label, amU a mis en place une exonération partielle des droits d'inscription différenciés à l'attention des ressortissants de près de 77 pays inscrits à un diplôme national. Cette politique d'exonération est alignée sur la stratégie d'engagement sociétal de l'établissement d'une part, la volonté de promouvoir la langue française ainsi que l'ouverture vers l'Afrique et la Méditerranée

d'autre part. Des collaborations étroites sont tissées avec les pays du pourtour méditerranéen (Consortium Tethys comprenant 70 universités entre Europe et Afrique permettant la simplification des projets de formation et des mobilités entrantes et sortantes.

Dans la réduction des inégalités pour les étudiants, les prochaines avancées seront mises en place par le biais du Schéma Directeur Handicap actuel, qui vise notamment à œuvrer pour l'accessibilité numérique des personnes en situation de Handicap. Pour cela, le récent renouvellement de la convention entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et Aix Marseille Université permettra de consacrer des moyens à cette ambition.

Suite aux retours des groupes de travail du SD-DDRS dédiés à la politique des personnels, amU souhaite également travailler au renforcement de dispositifs déjà existants et à la proposition de nouvelles actions. L'établissement va alors travailler à la diversification des créneaux horaires et les catégories d'ateliers de pratiques sportives, et poursuivre le même effort pour les ateliers culturels et loisirs qui contribuent au bien-être physique et mental des personnels. Afin d'améliorer leur confort sur site, Aix Marseille Université souhaite développer des espaces dédiés aux personnels, pour proposer du coworking notamment pour les personnels amenés à se déplacer sur d'autres sites, mais aussi des espaces conviviaux qui permettraient aux agents d'avoir une espace de repos et d'interaction entre agents. Enfin amU souhaite également travailler à la mise en place d'aménagements pour la santé menstruelle, ce sujet sera étudié à l'occasion du GT Plan d'Actions Égalité prévu prochainement.

### Récapitulatif des actions :

Les actions ci-dessous sont décrites en annexe sous forme de fiche action individuelle

- Proposer une formation sur la maintenance et l'exploitation soutenable auprès des personnels techniques
- Proposer une formation sur la commande publique durable
- Proposer une formation à l'écoconduite
- Élaborer d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante

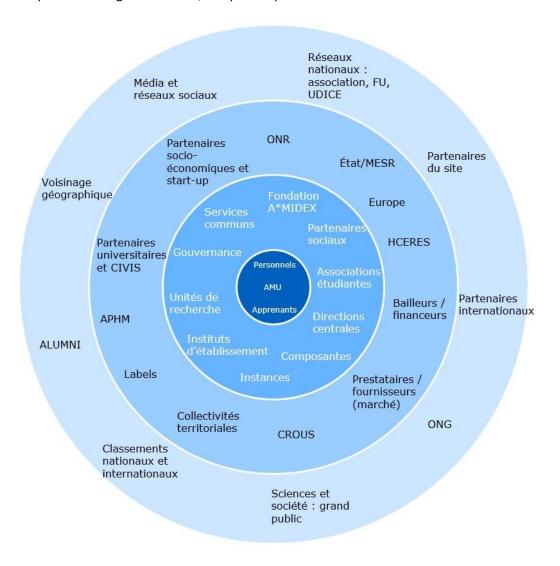
<u>Les actions ci-dessous sont décrites et rassemblées en annexe sous forme de fiche action thématique ci-dessous :</u>

- Améliorer la qualité de vie au travail :
  - o Diversifier et développer les ateliers de pratique sportive pour les personnels
  - o Diversifier et développer les ateliers culturels et loisirs pour les personnels
  - Mettre en place des aménagements pour la santé menstruelle au sein d'amU (personnels et étudiants)
  - o Proposer des espaces de coworking accessibles aux personnels d'autres sites
  - Proposer des espaces conviviaux accessibles aux personnels sur les principaux sites de l'université

### Pilotage et suivi du schéma directeur DDRS

### Démarche d'amélioration continue et parties prenantes à associer

Dans le cadre du diagnostic sur la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS) au sein de l'Université, une cartographie des parties prenantes de l'établissement sur les sujets relatifs à la politique DDRS a été élaborée. Ce travail a permis d'identifier les parties prenantes sur les thématiques DDRS et de les rassembler selon leur niveau de proximité, afin de définir une méthode de concertation et de discussion avec ces acteurs pour la mise en œuvre et l'évolution du schéma directeur DDRS. L'infographie présente ainsi, dans le cercle le plus foncé, au centre, les parties prenantes les plus concernées et qui seront mobilisées pour le suivi du schéma directeur, puis, à mesure que l'on s'éloigne du centre, des parties prenantes moins étroitement liées.

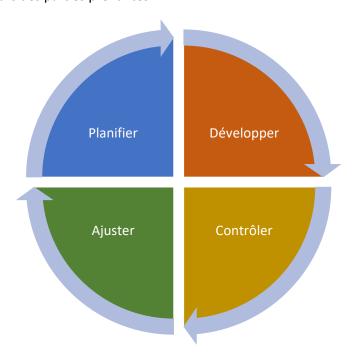


Infographie - Cartographie des parties prenantes

### Pilotage et suivi du SD-DDRS

### Cadre théorique du pilotage :

Le déploiement et le suivi du schéma directeur DDRS suivront une démarche classique d'amélioration continue de PDCA (Planifier Développer Contrôler Ajuster) ou « roue de Deming ». Dans ce cadre, l'établissement programmera les actions à mener pour atteindre les objectifs du SD, les mettra en œuvre, suivra et évaluera leur réalisation et adaptera les actions/objectifs selon l'avancement des projets et les retours des parties prenantes.



#### Infographie - Roue de Deming

Le Schéma Directeur propose une vision stratégique globale sur les enjeux DDRS, conformément aux recommandations du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Ainsi, le SD-DDRS permettra d'avoir un suivi global sur l'ensemble des sujets en lien avec le DDRS au sein de l'université, tout en laissant les autres schémas directions exister conjointement sur des thématiques plus spécifiques.

Outre le processus d'amélioration continue classique du SD DDRS, quatre principes seront placés au cœur du pilotage de la stratégie DDRS de l'établissement à savoir :

- Implication : les parties prenantes seront associées au déploiement et au suivi des résultats des actions menées
- Flexibilité: des échanges et ajustements des actions prévues pourront faire évoluer le contenu des actions (nouveaux besoins émergents, éléments budgétaires fluctuants, obligations réglementaires, etc.) en association avec les parties prenantes
- Conformité : un cadre cohérent sera proposé entre la vision stratégique et l'aspect opérationnel
- Efficacité : un pilotage efficace sera proposé avec des comités dédiées et une gouvernance impliquée et des indicateurs d'évaluation chiffrés

### Processus de mise en place et suivi de la politique DDRS

Dans le cadre de la mise en place du SD-DDRS et de son suivi, une gouvernance sera mise en place pour développer, déployer, assurer le reporting et évaluer les éléments du SD-DDRS. Dans ce contexte, la gouvernance du SD DDRS prévoit l'intervention des comités et interlocuteurs suivants :

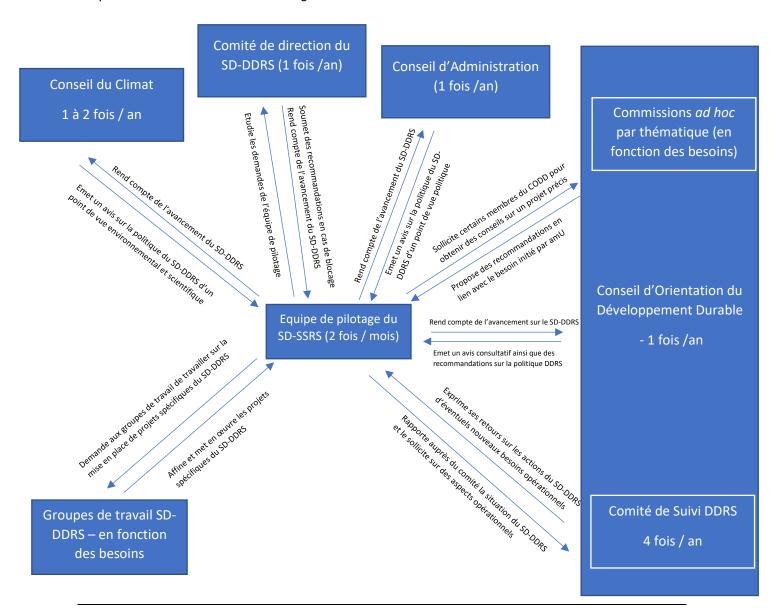
- Conseil d'administration (CA), composé de 36 membres élus ou désignés. Le CA détermine la politique de l'établissement. Le bilan de la mise en œuvre du SD-DDRS et ses perspectives seront débattus annuellement au Conseil d'Administration.
- Comité de direction du SD-DDRS, composé du Président, de la Direction générale des services, des Vice-Présidents statutaires et des Vice-présidents inscrits dans le pôle RSE. Ce comité, dont les réunions sont prévues une à deux fois par an, est chargé des missions suivantes :
  - Assurer la cohérence des actions DDRS avec la stratégie globale de l'établissement
  - Assurer un suivi global de la mise en œuvre du SD-DDRS
  - Valider les nouvelles orientations du SD-DDRS
  - Arbitrer en cas de blocage
- Conseil d'Orientation pour le Développement Durable (CODD), intégrant de nombreuses parties prenantes internes et externes et qui se réunit une fois par an. Le CODD est notamment chargé d'émettre un avis consultatif ainsi que des recommandations sur la politique DDRS et sur le SD DDRS. En fonction des besoins, des commissions thématiques de ce CODD pourront se réunir pour aborder certains sujets sans mobiliser l'ensemble des membres du CODD.
- Conseil du Climat, composé de membres de la gouvernance et d'experts du monde académique, chargé notamment d'émettre un avis consultatif ainsi que des recommandations sur les éléments de la politique du SD-DDRS qui concerneront la lutte contre le réchauffement climatique
- Comité de suivi du schéma directeur DDRS, composé du Vice-président RSE, de la Vice-présidente Développement Durable, du Vice-président Richesse Humaine et Patrimoine, des directeurs généraux adjoints, des services en charge de la responsabilité sociétale d'établissement ainsi que du pilotage et des moyens, des directions portant les principales actions du schéma directeur ainsi que des représentants des composantes et UMR. Les membres du comité de suivi sont tous également membres du CODD. Ce comité de suivi, qui se réunirait environ quatre fois par an, est chargé:
  - D'assurer un suivi opérationnel avec les directions ainsi que les représentants des composantes et UMR sur les actions SD-DDRS en cours ou à venir
  - D'exprimer d'éventuels nouveaux besoins métiers dans le cadre du déploiement du SD-DDRS
- Équipe de pilotage du SD-DDRS, composée du VP Responsabilité sociétale d'établissement, de la VP Direction du Développement durable, du Directeur général adjoint des services en charge du pôle RSE, du Directeur du développement durable et du Chef de projet du SD-DDRS. L'équipe de pilotage du SD DDRS, qui se réunit une à deux fois par mois, assure les missions suivantes:



- o Effectuer le suivi opérationnel des actions du SD
- o Soumettre des recommandations au Comité de direction en cas de blocage
- Rendre compte de l'avancement du SD-DDRS aux différents comités et conseils de la gouvernance SD-DDRS
- Saisir le Comité de Suivi DDRS ou Comité de Direction DDRS pour avis et/ou soumettre les demandes concernant le SD-DDRS

Par ailleurs, certains projets du schéma directeur DDRS restent encore à affiner et à préciser avant leur mise en œuvre. Dans ce cadre et de manière classique, des groupes de travail *ad hoc* seront constitués pour travailler sur le cadrage et la mise en œuvre de ces projets. Ces groupes de travail pourront associer des membres du CODD experts d'une thématique.

### Proposition de schéma de la comitologie DDRS:



### Intégration des ODD dans le schéma directeur DDRS

Chacune des fiches-actions du SD DDRS est associée à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ces 17 ODD, qui se déclinent par ailleurs en 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030, répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Le choix de rappeler ces ODD et de les intégrer au sein du SD DDRS et de chaque fiche action répond d'abord et avant tout à un **enjeu d'engagement** de l'établissement. Cette intégration témoigne des efforts d'amU pour contribuer aux Objectifs de développement durable et de participer, selon ses capacités, aux efforts collectifs de transition et de durabilité. Cette référence aux ODD, bien qu'imparfaite, a le mérite d'inscrire dans un cadre commun et partagé l'engagement social et sociétal d'amU et de renforcer la lisibilité de ses objectifs.

Outre le rappel de l'engagement, l'inscription du SD DDRS dans les ODD répond à un **enjeu de visibilité**. Parce qu'elle mesure l'impact des actions du SD DDRS à l'aune des ODD, elle offre une image claire et facilite la mesure de l'impact de l'établissement sur ces enjeux majeurs. La référence aux ODD constitue par ailleurs un moyen d'intégration de la mesure des différents impacts du SD DDRS et peut donc constituer un **facteur d'attractivité** vis-à-vis de l'extérieur et de fierté et de cohésion vis-à-vis de la communauté universitaire. Concernant un total de 13 ODD, ce SD DDRS témoigne de l'impact positif de l'établissement sur son environnement et vis-à-vis de ses parties prenantes et de ce qu'il peut réaliser en matière notamment de durabilité et d'équité.

Le SD DDRS d'amU traite ainsi spécifiquement 13 des 17 ODD :



## **Annexes – fiches actions SD-DDRS**

| LISTE RECAPITULATIVE DES FICHE ACTIONS SD-DDRS     | 46 |
|--|----|
| FICHES ACTIONS - AXE 1 – STRATEGIE ET GOUVERNANCE  | 49 |
| FICHES ACTIONS - AXE 2 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 57 |
| FICHES ACTIONS - AXE 3 – RECHERCHE ET INNOVATION   | 60 |
| FICHES ACTIONS - AXE 4 – ENVIRONNEMENT             | 64 |
| FICHES ACTIONS - AXE 5 – POLITIQUE SOCIALE         | 81 |

### Liste récapitulative des fiche actions SD-DDRS

#### Récap des actions - axe 1

#### Fiches actions individuelles:

Élaborer et déployer le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).

Disposer d'un suivi des prestataires (+ de 500 employés) sur la communication d'un BEGES et d'un plan de transition.

Développer et déployer une stratégie de communication sur les enjeux RSE/DDRS.

Obtenir le Label DDRS d'ici fin Décembre 2025

Refondre le CODD et rendre compte des résultats de la démarche DDRS auprès des parties prenantes de l'établissement au sein de cette instance

Refondre le Conseil du climat et l'inscrire dans les statuts de l'Université

Mettre en place un réseau d'ambassadeurs étudiants sur la thématique du développement durable

Organiser un festival sur les enjeux DDRS sur les cinq grands campus amU

#### Récap des actions – axe 2

### Fiches actions individuelles:

- Mettre en place une Unité d'Enseignement de 30 heures sur la TEDS pour les étudiants de premier cycle
- Proposer un Concours Développement Durable ouvert à tous les étudiants de l'Académie d'Aix-Marseille

### Fiche action thématique :

- Enseignement et formation aux enjeux de la TEDS
  - Proposer un enseignement sur la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) et une certification selon le cadrage du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour les étudiants en Master et Doctorat
  - Mettre au point un dispositif de mise à niveau des enseignants sur la TEDS
  - Réaliser un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS pour les nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs
  - o Créer un certificat universitaire sur les enjeux de la TEDS
  - Accompagner les gouvernances d'UFR sur les enjeux de formation et d'enseignement
     DDRS pour une intégration de cours dédiés TEDS dans les maquettes de formation

### Récap des actions - axe 3

#### Fiches actions individuelles:

- Formaliser une stratégie de recherche intégrant les enjeux DDRS
- Formaliser un document actant la politique sur les interactions sciences-société
- Élaborer un plan de gestion et diffusion des données en accès libre

#### Fiche action thématique :

- Réduction de l'impact de la recherche
  - Instaurer des critères DD dans les achats pour la recherche et former les gestionnaires et prescripteurs aux critères DDRS dans le choix des fournisseurs
  - Définir un système de quota d'émissions de GES liées aux missions pour les laboratoires avec des objectifs pluriannuels de réduction
  - o Proposer un appel à projets encourageant la sobriété des équipements de recherche

#### Récap des actions - axe 4

#### Fiches actions individuelles:

- Élaborer une trajectoire de réduction des émissions de GES de l'établissement
- Disposer d'un suivi des prestataires (+ de 500 employés) sur la communication d'un BEGES et d'un plan de transition.
- Proposer un plan de mobilité durable
- Encourager les réunions en distanciel
- Développer des aménagements au profit de la mobilité douce (stationnement vélo)
- Pérenniser les réunions d'exploitation soutenable par site
- Rédiger et mettre en place une charte d'usage des locaux
- Mettre en place un plan de comptage énergétique
- Tendre vers une politique zéro goodies au sein de l'Université
- Améliorer son marché pour la téléphonie afin d'intégrer les enjeux environnementaux
- Mettre en place le tri des emballages sur tous les sites amU
- Mettre en place une plateforme de dons de biens administratifs amU
- Équiper les établissements recevant du public pouvant accueillir plus de 300 personnes d'au moins une fontaine d'eau potable librement accessible au public
- Élaborer collectivement une charte de préservation et développement de la biodiversité
- Renforcer la présence d'espaces verts (2025-2026)

#### Fiches action thématiques :

- Réduire la consommation d'énergie et d'eau
  - Outiller tous les bâtiments avec des outils de gestion à distance des températures (GTB et GTC) et former les personnels techniques en charge
  - o Réduire la consommation d'eau et développer un plan de gestion de l'eau
- Fiche action thématique Développer et préserver la biodiversité
  - Élaborer un plan de gestion et valorisation de la biodiversité à partir de la charte biodiversité construite collectivement
  - Établir un inventaire de la biodiversité (habitats, ruches, espaces verts labellisés, nichoirs, etc.) sur tous les sites d'amU
  - Proposer de nouveaux projets de désimperméabilisation et végétaliser les espaces désimperméabilisés

### Récap des actions – axe 5

#### Fiches actions individuelles:

- Proposer une formation sur la maintenance et l'exploitation soutenable auprès des personnels techniques
- Proposer une formation sur la commande publique durable
- Proposer une formation à l'écoconduite
- Élaborer d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante

#### Fiche action thématique :

- Améliorer la qualité de vie au travail
  - o Diversifier et développer les ateliers de pratique sportive pour les personnels
  - o Diversifier et développer les ateliers culturels et loisirs pour les personnels
  - Mettre en place des aménagements pour la santé menstruelle au sein d'amU (personnels et étudiants)
  - Proposer des espaces de coworking accessibles aux personnels d'autres sites
  - Proposer des espaces conviviaux accessibles aux personnels sur les principaux sites de l'université

### Fiches actions - Axe 1 - Stratégie et Gouvernance

### Fiche action n°1 - Élaborer et déployer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE  |
|------------------------------------|---|
| Action n°1                         | Mettre en place une politique d'achat plus responsable, notamment via l'élaboration et le déploiement d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).  |
| Contexte                           | Le dernier bilan d'émission de gaz à effet de serre de l'établissement, réalisé en 2022 sur les données de l'année 2021, révélait que les achats représentaient environ 10% des émissions totales de l'établissement. Le SPASER, qui est un outil de performance et de mesure de l'achat public durable, permettra à l'établissement et aux prescripteurs de disposer d'une stratégie d'achat intégrant des considérations sociales et environnementales dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des marchés publics. La commande publique constitue un levier de transformation indispensable pour les établissements en matière de DDRS. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | L'élaboration du SPASER vise à définir une politique d'achat à l'échelle d'amU en intégrant les enjeux DDRS avec pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux, ou à promouvoir la durabilité des produits et la sobriété numérique.   |
| Objectif(s)                        | 2025 : Finalisation du SPASER. 2026 : Déploiement des premières actions du SPASER   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre d'actions totales identifiées dans le SPASER<br>Pourcentage d'actions initiées en 2028<br>Pourcentage d'actions clôturées en 2028  |
| Indicateur(s) de résultats         | Adoption d'un SPASER par le Conseil d'administration de l'Université  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) – DCP Directions/personnes associées : DDD, DIRCOM, DEPIL, Composantes  |

## Fiche action n°2 - Disposer d'un logiciel de suivi des prestataires d'amU notamment pour les obligations de suivi de BEGES et plan de transition

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE   |
|------------------------------------|--|
| Action n°2                         | Disposer d'un logiciel permettant un suivi des prestataires dans le cadre de l'exécution des marchés   |
| Contexte                           | amU dispose d'un nombre de marchés considérables, d'une forte hétérogénéité des typologies d'achat et d'une grande variété de prescripteurs. La circulaire Service publics écoresponsables n° 6425-SG du 21 novembre 2023 <sup>11</sup> , fixe 15 engagements pour la transformation écologique de l'État, notamment le fait de définir « une condition d'exécution obligatoire des marchés sur la communication d'un BEGES et d'un plan de transition associé de réduction des émissions GES, pour toutes les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents personnes ».  Au vu de la diversité et de la complexité des achats de l'établissement, un tel suivi s'avèrerait particulièrement complexe et fastidieux sans disposer d'un outil dédié.   |
| Contenu de l'action proposée       | amU propose le recours à un logiciel de suivi des prestataires dans le cadre de l'exécution des marchés, permettant notamment le suivi des obligations de fourniture d'un BEGES et d'un plan de transition associé pour les entreprises de plus de 500 salariés. Cette action permettra un réel contrôle et suivi des prestataires sur ces aspects réglementaires et de se montrer exigeants, avec l'application de pénalités en cas de non-respect de ces obligations.  Le recours à ce logiciel de suivi passe par l'utilisation d'une licence d'un logiciel (paiement annuel) ainsi que des formations auprès des personnels concernés à l'utilisation de ce logiciel.  Parmi les conditions nécessaires de mise en place de logiciel amU, les éléments suivants devront être respectés :  - RSS (Responsable de la Sécurité des Systèmes) et DPO (Délégué à la Protection des Données) doivent être consultés avant le choix d'un outil  - L'outil doit pouvoir être interopérable avec le système d'information d'amU  - L'outil doit pouvoir utiliser l'authentification interne d'amU |
| Objectif(s)                        | Suivre les obligations règlementaires des prestataires quant à l'existence d'un BEGES et d'un plan de transition, pour encourager des achats plus durables.  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Obtention d'un logiciel de suivi des prestataires<br>Nombre de marchés ayant intégré cette condition d'exécution obligatoire sur<br>la communication d'un BEGES et d'un plan de transition   |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre de titulaires suivis  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : DCP  |

## <u>Fiche action n°3 - Développer une stratégie de communication/sensibilisation</u> <u>sur les enjeux RSE</u>

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE   |
|------------------------------------|--|
| Action n°3                         | Développer une stratégie de communication/sensibilisation sur les enjeux RSE   |
| Contexte                           | Dans le cadre des enjeux DDRS/RSE et de la politique de l'établissement à ce sujet, il est essentiel pour l'Université de communiquer largement sur l'importance des thématiques concernées.  Une stratégie de communication sera mise en place afin de pouvoir sensibiliser sur les différents enjeux (qualité de vie sur les campus, sécurité, etc.) et promouvoir par différents biais les outils et services proposés par amU auprès de la communauté universitaire. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Pour la mise en place de cette action, le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication RSE est prévu au plus tard début 2025. Cette personne aura pour mission de construire cette stratégie de communication, qui devra aborder les différentes thématiques RSE avec plusieurs méthodes/outils ainsi que présenter les dispositifs amU mis en place sur ces sujets.   |
| Objectif(s)                        | Élaborer une stratégie de communication sur les enjeux RSE   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de thématiques abordées par la stratégie  |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre de posts sur les réseaux sociaux sur la thématique RSE (Instagram et LinkedIn) Taux d'engagement et nombre d'impressions / vues Trafic sur le site carrière et institutionnel   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : Dircom Porteur associé : DDD, Pôle RSE, DGAS RSE, VP DD, VP RSE   |

# Fiche action n°4 - Refondre le Conseil d'orientation pour le développement durable (CODD) et rendre compte des résultats de la démarche DDRS auprès des parties prenantes de l'établissement au sein de cette instance

| Axe 1                           | STRATEGIE ET GOUVERNANCE  |
|---------------------------------|---|
| Action n°4                      | Refondre le Conseil d'orientation pour le développement durable (CODD) de l'Université et rendre compte des résultats de la démarche DDRS auprès des parties prenantes de l'établissement au sein de cette instance   |
| Contexte                        | Depuis 2012, Aix Marseille Université dispose d'un CODD, chargé notamment de contribuer à la politique Développement Durable / Responsabilité Sociétale (DD/RS) de l'Établissement et de proposer des actions DDRS en lien avec la politique d'amU. La composition de ce CODD est aujourd'hui uniquement interne.   |
|                                 | Or, la démarche de labellisation DDRS de l'établissement exige « d'interagir avec ses parties prenantes en fonction de leurs attentes et d'évaluer les impacts réciproques ». Aujourd'hui, aucune instance au sein d'amU ne permet un tel dialogue avec les parties prenantes internes et externes de l'Université en matière de développement durable et responsabilité sociétale. L'évolution de la composition du CODD permettrait de faire progresser l'établissement sur ce domaine, facilitant ainsi l'obtention du Label DDRS. |
| Contenu de l'action<br>proposée | amU propose de faire évoluer à la marge les missions de ce CODD, mais surtout d'inclure des parties prenantes externes de l'établissement en matière de développement durable et responsabilité sociétale. Cette évolution permettra d'institutionnaliser un espace d'échange avec des collectivités, entreprises et partenaires majeurs.   |
|                                 | L'intégration de ces membres externes permettra que la stratégie de développement durable et responsabilité sociétale de l'établissement intègre davantage de retours et de suggestions des partenaires majeurs du territoire et ainsi de rendre la politique d'amU plus cohérente encore avec celles des grands acteurs du territoire.   |
|                                 | Des sous-groupes seront constitués au sein du CODD pour travailler à l'occasion sur des projets spécifiques développés sur l'Université : mobilité, gestion des déchets, politique d'achats, etc.   |
| Objectif(s)                     | Renforcer la gouvernance de l'Université autour des enjeux de développement durable et renforcer la prise en compte de ces enjeux dans la stratégie de l'établissement  Permettre une meilleure intégration des parties prenantes dans la politique DDRS  Renforcer l'ancrage territorial de l'établissement sur les enjeux DDRS par une mobilisation élargie des parties prenantes   |
| Indicateur(s) de mise en œuvre  | Adoption par le Conseil d'administration de la proposition de refonte du CODD   |
| Indicateur(s) de résultats      | Nombre de sessions du CODD  |
| Porteur(s)                      | Porteurs : DDD  |

## <u>Fiche action n°5 - Refondre le Conseil du climat et l'inscrire dans les statuts de l'Université</u>

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE   |
|------------------------------------|--|
| Action n°5                         | Refondre le Conseil du climat et l'inscrire dans les statuts de l'Université   |
| Contexte                           | Depuis 2020, Aix Marseille Université dispose d'un Conseil du climat, chargé de participer à la définition et à la mise en œuvre par l'établissement de sa politique en matière de développement durable et de biodiversité. Ce Conseil n'est pas aujourd'hui inscrit dans les statuts de l'Université et dispose d'une mission très générale de conseil sur les orientations de l'Université et d'alerte sur les conséquences du dérèglement climatique.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose d'étendre les missions du Conseil du climat, pour renforcer son rôle de conseil et d'accompagnement vis-à-vis de la gouvernance de l'Université. Ainsi, il est proposé d'en modifier la composition pour faire en sorte que plus de ¾ des membres permanents soient des experts académiques disposant d'une expertise reconnue en matière de climat et de biodiversité. L'action propose aussi l'extension de ses missions, avec la remise d'un avis annuel sur les orientations stratégiques de l'Université en matière de développement durable et de biodiversité transmis au Conseil d'administration et la proposition de recommandations et actions concrètes pour inscrire l'Université dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec la stratégie nationale bas carbone. |
|                                    | Ce Conseil refondu doit également accompagner les services de l'Université dans la rédaction d'un rapport annuel à l'attention du Conseil d'administration portant sur l'impact des orientations stratégiques de l'Université en matière de développement durable.   |
| Objectif(s)                        | Renforcer la gouvernance de l'Université autour des enjeux de développement durable et renforcer la prise en compte de ces enjeux dans la stratégie de l'établissement.  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Adoption par le Conseil d'administration de la proposition de création d'un Conseil du climat  |
| Indicateur(s) de résultats         | Remise par le Conseil du climat de recommandations au Conseil d'administration et à la gouvernance d'un avis annuel sur les orientations stratégiques de l'Université en matière de développement durable et de biodiversité transmis  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DDD, Conseil du climat, VPDD  |

## <u>Fiche action n°6 - Obtenir le Label DDRS des établissements d'enseignement supérieur</u>

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE  |
|------------------------------------|---|
| Action n°6                         | Obtenir le Label DDRS des établissements d'enseignement supérieur   |
| Contexte                           | L'inscription dans cette démarche de labellisation s'articule parfaitement avec la mise en place d'un schéma directeur DDRS dans la mesure où l'obtention du label comme la mise en place du présent SD exigent une démarche d'amélioration continue, pour s'assurer du bon déploiement et du succès des actions prévues. En s'inscrivant dans cette démarche de labellisation, amU s'engage à faire des enjeux DDRS un élément structurant de sa politique et à intégrer ces enjeux et objectifs dans tous les pans de sa stratégie. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU s'engage dans une démarche de labellisation, avec une candidature au label DDRS au cours de l'année 2025. Dans le cadre de cette démarche de labellisation, amU devra remplir une autoévaluation exhaustive de sa prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans le cadre de ses actions, puis effectuer un suivi annuel de cette prise en compte.   |
| Objectif(s)                        | Avant la fin du premier semestre 2025 : dépôt de la candidature pour l'obtention du Label DDRS Fin 2025 : obtention du label DDRS   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | 2025 : candidature soumise pour le Label  |
| Indicateur(s) de résultats         | Obtention du Label  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction porteuse : DDD  Directions/Représentant(e)s concerné(e)s : VP membres du Pôle RSE, VP Recherche, VP Formation, DEPIL, DDPI, etc.  |

## <u>Fiche action n°7 - Mettre en place un réseau d'ambassadeurs étudiants sur la thématique du développement durable</u>

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE  |
|------------------------------------|---|
| Action n°7                         | Mettre en place un réseau d'ambassadeurs étudiants sur la thématique du développement durable   |
| Contexte                           | Aix Marseille Université a mis en place des réseaux de référents Développement Durable au sein de ses personnels, on retrouve des réseaux spécifiques notamment :  • Pour les services • Pour les composantes • Pour les laboratoires   |
|                                    | Ces réseaux accompagnent la Direction du Développement Durable dans la promotion des dispositifs mis en place ainsi que dans le recueil des besoins et des attentes des agents d'amU. Dans cette même logique, l'Université a décidé de créer un réseau d'ambassadeurs DD pour les étudiants. Grâce à cela les dispositifs éco-responsables et événements de sensibilisation d'amU pourront être plus facilement et efficacement relayés auprès des étudiants, et leurs besoins/attentes sur ces sujets pourront être plus facilement entendus. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Pour la mise en place de cette action, un appel aux volontaires sera fait auprès des étudiants de toutes les composantes. Le chargé de projets étudiants DD/RS utilisera les différents moyens d'interactions auprès des étudiants : courriels, associations  |
|                                    | étudiantes, autres réseaux d'étudiants relais (handicap, information, communication), chargés de communication de composante, etc. Ce réseau visera aussi à mettre à disposition des outils, formations et appui sur les enjeux écologiques auprès des étudiants référents.   |
| Objectif(s)                        | Élaborer un réseau d'ambassadeurs DD étudiants  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de relais de communication auprès des étudiants<br>Nombre d'outils/formations proposées  |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre d'étudiants membres du réseau  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DDD Porteurs associés : DVEC (Bureaux de Vie Étudiante, Cellule Engagement Étudiant), composantes, DIRCOM  |

## Fiche action n°8 - Organiser un festival à amU pour sensibiliser les apprenants des 5 grands campus

| Axe 1                              | STRATEGIE ET GOUVERNANCE  |
|------------------------------------|---|
| Action n°8                         | Organiser un festival à amU pour sensibiliser les apprenants des 5 grands campus  |
| Contexte                           | La création d'un festival dédié au développement durable au sein d'Aix Marseille Université répond à plusieurs besoins et demandes. Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma directeur, le besoin d'organiser un évènement dédié à cette thématique et destiné en priorité aux étudiants a été identifié comme prioritaire. Par ailleurs, le Schéma Directeur Vie Étudiante de l'établissement, conçu en cohérence avec le présent SD, fait de l'intégration du développement durable dans la vie étudiante et des campus l'un de ses fils rouges. Enfin, le Plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR fait apparaître parmi ses objectifs le fait de « doubler la part de la CVEC dédiée aux initiatives étudiantes de soutien aux enjeux de la TEDS ». |
| Contenu de l'action proposée       | amU propose l'organisation d'un événement éducatif et festif autour du développement durable et de ses enjeux, avec de grands temps d'une demi-journée environ, organisés successivement sur les cinq grands campus d'amU. Ce festival couvrira des thématiques variées liées à cette thématique, par exemple l'alimentation, la mobilité, la lutte contre les discriminations et les inégalités, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets.  |
|                                    | Le festival aura pour vocation de proposer des évènements variés : un atelier ou une activité ludique liée à une des thématiques précédemment citées, une ou plusieurs formations sur la même thématique et enfin un atelier type fresque. Le festival permettra également de valoriser des initiatives amU en les incluant par exemple dans les ateliers et/ou activités, ou sous format d'exposition, afin de les faire connaître du public et de créer ou renforcer des liens. Une large communication dédiée à cet évènement sera mise en place notamment via les réseaux sociaux.  |
|                                    | Destiné en priorité aux étudiants, ce festival sera ouvert aux personnels qui le souhaitent. Il sera piloté en étroite interaction avec la Direction de la vie étudiante et de campus.  |
| Objectif(s)                        | <ul> <li>Sensibiliser les étudiants aux enjeux environnementaux lors de conférences, d'activités ou d'ateliers ludiques et participatifs</li> <li>Former les étudiants aux gestes écologiques et à l'écoresponsabilité via des fresques ou des formations ciblées,</li> <li>Valoriser les initiatives étudiantes, associatives et administratives réalisées à amU liées au développement durable.</li> </ul>  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre d'évènements proposés dans le cadre du festival DD   |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre de participants au festival DD  Nombre d'apprenants formés  Nombre d'associations étudiantes mobilisées lors du festival DD  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DDD, DVEC  |

### Fiches actions - Axe 2 - Enseignement et Formation

### Fiche action n°9 - Proposer un cours sur la Transition Écologique pour un <u>Développement Soutenable (TEDS) pour les étudiants en licence</u>

| Axe 2                              | ENSEIGNEMENT ET FORMATION  |
|------------------------------------|--|
| Action n°9                         | Proposer un cours sur la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) pour les étudiants en licence   |
| Contexte                           | Aix Marseille Université s'est engagée, dans le cadre de son contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) signé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), à développer une certification pour les étudiants sur la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), d'ici à fin 2025. Ce projet s'inscrit dans la nécessité pour les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de former l'ensemble des étudiants de 1er cycle aux enjeux de la TEDS. Une note du MESR de juin 2023 <sup>12</sup> précisait le cadrage pour l'enseignement de la TEDS : un enseignement d'une durée de 30 heures de cours (hors travail personnel des étudiants), traitant notamment du changement climatique incluant l'atténuation et l'adaptation -, de la biodiversité et sa préservation et des ressources et leur disponibilité. Aix Marseille Université a déjà mis en place un module asynchrone sur les enjeux liés aux objectifs de développement durable (ODD), via le programme DREAM-U. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose un cours tagué « développement durable » à tous les étudiants de Licence depuis la rentrée universitaire 2024. Cependant, ce cours est aujourd'hui extrêmement hétérogène selon les formations et parmi ces cours tagués, une part significative s'éloigne du cadrage proposé par le MESR.   |
|                                    | Il s'agit désormais de proposer une UE TEDS de 30h pour les étudiants en 1er cycle (le scénario pédagogique et niveau d'étude seront à définir) et donnant lieu à la délivrance d'au moins 3 ECTS. Ce cours comporterait deux parties distinctes :  - un socle commun de 10 heures, abordant les thématiques de changement climatique, biodiversité, épuisement des ressources et transition juste et équitable, faisant l'objet d'une évaluation en ligne  - une déclinaison disciplinaire de 20 heures relevant de chaque composante, à choisir dans le parcours de licence et répondant au cadrage du MESR  |
| Objectif(s)                        | Former les apprenants aux enjeux de la TEDS  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre d'étudiants / an suivant un cours sur la TEDS   |
| Indicateur(s) de résultats         | Part des apprenants de L3 ayant suivi au moins un cours sur la TEDS au cours de sa licence   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DDD, CIPE, composantes  |

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/note-de-cadrage-formationdes-tudiants-de-1er-cycle-pdf-29688.pdf

## <u>Fiche action n°10 - Proposer un Concours Développement Durable ouvert à tous les étudiants de l'Académie d'Aix-Marseille</u>

| Axe 2                             | ENSEIGNEMENT ET FORMATION  |
|-----------------------------------|--|
| Action n°10                       | Proposer un Concours Développement Durable ouvert à tous les étudiants de l'Académie d'Aix-Marseille   |
| Contexte                          | Les initiatives étudiantes, au sein de l'enseignement supérieur, participent à l'apprentissage et à la sensibilisation autour de la question écologique. Dans cette ambition il apparaît essentiel pour l'établissement de soutenir et d'accompagner ces types d'engagements qui se révèlent être sources de projets formateurs novateurs et à fort impact. Aix Marseille Université s'est donc fixée l'objectif de proposer un Concours Développement Durable ouvert à tous les étudiants de l'Académie d'Aix-Marseille.  |
| Contenu de l'action<br>proposée   | Issu du concours DD en Trans organisé par la Direction du Développement Durable depuis 10 ans, le concours ODD a pour but de trouver des solutions concrètes au service du développement durable (via les projets étudiants). De ce fait, l'Alliance locale AGIR Ensemble Aix-Marseille et ses 17 partenaires (dont amU) ont souhaité se fédérer autour de ce projet afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'étudiants issus de divers établissements du supérieur du territoire. Le concours comportera cinq catégories regroupant les thèmes du Label Agir Ensemble : Santé Environnementale, Mobilité durable, Biodiversité, Énergie, Alimentation Durable. Ce concours donnera lieu à la délivrance d'un prix par catégorie. |
| Objectif(s)                       | <ul> <li>Promouvoir et favoriser l'interdisciplinarité entre les établissements du supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille sur les sujets des Objectifs de Développement Durable mondiaux (ODD)</li> <li>Créer du lien et faire travailler ensemble les étudiants et les acteurs économiques de notre territoire sur des projets communs, porteurs de solutions répondant aux enjeux des ODD et de la Santé Environnementale</li> <li>Accompagner les étudiants jusqu'à la réalisation de leurs projets grâce notamment à l'accompagnement des partenaires du Label Agir Ensemble</li> </ul>   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre | Mise en place d'un COPIL avec les membres parties prenantes de l'alliance AGIR Ensemble Aix Marseille  |
| Indicateur(s) de résultats        | Nombre de projets participants<br>Nombre d'étudiants participant au concours,<br>Nombre d'établissements partenaires représentés   |
| Porteur(s) & porteur(s)           | Porteur: DDD  Rottours associés: Alliance Agir Encomble Aix Marseille  |
| associé(s)                        | Porteurs associés : Alliance Agir Ensemble Aix-Marseille   |

## Fiche thématique n°1 – enseignement et formation aux enjeux de la transition écologique

| Axe 2                              | ENSEIGNEMENT ET FORMATION  |
|------------------------------------|--|
| Fiche Action Thématique<br>n°1     | <ul> <li>Proposer un enseignement sur la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) et une certification selon le cadrage du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour les étudiants en Master et Doctorat</li> <li>Mettre au point un dispositif de mise à niveau des enseignants sur la TEDS</li> <li>Réaliser un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS pour les nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs</li> <li>Créer un certificat universitaire sur les enjeux de la TEDS</li> <li>Accompagner les gouvernances d'UFR sur les enjeux de formation et d'enseignement DDRS pour une intégration de cours dédiés TEDS dans les maquettes de formation</li> </ul>   |
| Contexte                           | Le MESR demande aux établissements d'enseignement supérieur de former tous les étudiants de premier cycle à la transition écologique, mais également de former les enseignants-chercheurs. La formation des enseignants-chercheurs constitue une condition indispensable pour une bonne transmission des enjeux TEDS auprès des étudiants. Pour une transmission des enjeux à tous les étudiants, amU juge également indispensable de pouvoir proposer des enseignements sur la TEDS aux étudiants de Master et aux doctorants. Dans cette ambition, il est estimé nécessaire d'accompagner les gouvernances des composantes sur l'intégration des enjeux TEDS dans les enseignements disciplinaires.  amU souhaite intégrer la TEDS dans la formation des enseignants-chercheurs, via un dispositif de mise à niveau ainsi qu'un module dédié pour les nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs, suivant les préconisations du Ministère. |
| Objectifs                          | <ul> <li>Mettre en place un module de formation dédié aux enjeux TEDS pour les enseignants et enseignants-chercheurs (ECs) – obligatoire pour les nouveaux ECs, sur la base du volontariat pour les autres enseignants.</li> <li>Proposer un enseignement sur la TEDS pour les étudiants en Master et Doctorat (module de formation doctorale ou certificat universitaire</li> <li>Créer un certificat universitaire (CU) sur la TEDS, optionnel, ouvert à tous les étudiants d'amU</li> </ul>   |
| Étapes et jalons                   | <ul> <li>À définir dans le cadre de groupes de travail dédiés :         <ul> <li>À partir de 2024 : proposition d'un module de formation à la TEDS pour les enseignants-chercheurs (cible de 40 en 2024, 60 en 2025)</li> <li>2025 : Proposition d'un module de formation à la TEDS pour les nouveaux enseignants-chercheurs</li> <li>2025 : Proposition d'un module de formation à la TEDS pour les doctorants</li> <li>2025-2026 : ouverture d'un certificat universitaire sur les enjeux de la TEDS</li> </ul> </li> </ul>  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) – DIRFOR – DRH - DDD Directions/personnes associées : CIPE, Écoles Doctorales, Composantes   |

### Fiches actions - Axe 3 - Recherche et Innovation

### Fiche action n°11 - Développer une stratégie de recherche intégrant les enjeux DDRS

| Axe 3                              | RECHERCHE ET INNOVATION   |
|------------------------------------|---|
| Action n°11                        | Développer une stratégie de recherche intégrant les enjeux DDRS   |
| Contexte                           | L'université ne dispose pas, à ce jour, d'une stratégie de recherche formalisée. Par ailleurs, de nombreuses initiatives menées par des laboratoires, des composantes et des instituts obéissent à des objectifs DDRS, mais ces actions sont très hétérogènes selon les structures. Cette action vise à formaliser une politique de recherche pour l'établissement prenant en compte notamment les enjeux de développement durable et responsabilité sociétale.                       |
| Contenu de l'action<br>proposée    | L'action vise à formaliser une politique de recherche pour l'établissement prenant en compte notamment les enjeux de développement durable et responsabilité sociétale. Cette stratégie visera à préciser les modalités de prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans la conduite de la recherche d'une part, à structurer les efforts de recherche sur les thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale d'autre part. |
| Objectif(s)                        | 2026 : Vote par les instances d'une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement qui intégrera les enjeux DDRS 2027 : déploiement et suivi du plan d'action associé  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Validation par le Conseil d'administration d'une stratégie recherche amU comportant une dimension DDRS  |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution des émissions de gaz à effet de serre liés à la recherche (sous réserve de possibilité de l'évaluer rigoureusement)  Nombre d'appels à projets A*MIDEX intégrant des enjeux DDRS  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) – DRV, VP Recherche Directions/personnes associées: DGAS Recherche et développement, DDD, A*MIDEX Structures associées: CNRS, INSERM, IRD, etc.   |

## Fiche action n°12 - Formaliser la politique globale sciences-société

| Axe 3                              | RECHERCHE ET INNOVATION  |
|------------------------------------|--|
| Action n°12                        | Formaliser la politique globale sur les interactions sciences-société de l'établissement   |
| Contexte                           | Avec la nomination d'un Vice-Président dédié à cette thématique, l'établissement traite déjà politiquement des interactions sciences-société dans le cadre de ses activités. Une stratégie globale sur les interactions sciences-société reste à formaliser.   |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Portée par le Vice-Président Sciences-Société et la cellule de médiation scientifique de la DRV, la formalisation de cette politique avec un plan d'actions associé va être réalisée dans le cadre de l'obtention du Label Science Avec et Pour la Société (SAPS). L'obtention de ce Label implique un engagement stratégique fort de la part de l'équipe de gouvernance de l'établissement et présenterait notamment la politique de promotion de sciences participatives à venir, formaliserait la stratégie de médiation scientifique, etc. |
| Objectif(s)                        | 2025 : Formalisation d'une politique globale sciences-société<br>2025 : Vote et validation en instance de cette politique  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Validation en Commission de la Recherche d'une politique d'interactions sciences-<br>société de l'établissement  |
| Indicateur(s) de résultats         | Document formalisant la politique globale sur les interactions sciences-société de l'établissement   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) – VP Sciences-Société, DRV (Cellule médiation scientifique)  |

## Fiche action n°13 - Élaborer un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la recherche en accès ouvert

| Axe 3                              | RECHERCHE ET INNOVATION  |
|------------------------------------|--|
| Action n°13                        | Élaborer un plan d'accompagnement à la gestion et diffusion des données de la recherche en accès ouvert  |
| Contexte                           | Aix Marseille Université définit par sa Charte de la Science Ouverte, un cadrage global sur la publication libre des données scientifiques. Afin d'inciter les enseignants-chercheurs et chercheurs à partager les résultats en accès libre, un plan de gestion de données et diffusion des données est nécessaire. De manière certaine, la mise à disposition de données scientifiques accessible au plus grand nombre sera plus importante avec une impulsion organisationnelle. Par ailleurs les financeurs (ANR, Europe, A*MIDEX, etc.) demandent de plus en plus des plans de gestion des données dans les critères de leurs Appels À Projets (AAP).  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | La récente mise à jour de la Charte de la Science Ouverte mentionne la recommandation forte d'un plan de gestion et de diffusion des données de la recherche. Cette recommandation repose sur a récente mise en œuvre du « Guichet de la Donnée du site d'Aix Marseille ». Ce guichet unique, propose à tout demandeur face à une problématique Donnée de Recherche, un accompagnement opéré par les experts du site (CEDRE, SCD, HUMANUM, réseaux professionnels). GDsAM est labélisé par le ministère comme « Atelier de la Donnée au sein de l'écosystème de Recherche Data Gouv. Cette action sera élaborée et portée par le Chargé de Mission Science Ouverte dans le cadre de la mise en place d'une politique de la donnée de la recherche. |
| Objectif(s)                        | 2025 : Élaboration d'un accompagnement aux plans de gestion de données de la recherche et de diffusion de ces données en accès libre 2025 : Vote et validation en instance de ce plan de gestion et diffusion des données  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Validation en Commission de la recherche de l'action.  |
| Indicateur(s) de résultats         | Document formalisant le plan d'accompagnement à la gestion des données de la recherche et à la diffusion de ces données en accès ouvert  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction(s)/représentant(e) porteur(se) Chargé de mission –Science-Ouverte, DRV   |

## Fiche thématique n°2 – Réduire/limiter l'impact de la recherche

| Axe 3                              | RECHERCHE ET INNOVATION  |
|------------------------------------|--|
| Fiche Action Thématique<br>n°2     | <ul> <li>Envisager et définir un système de quota d'émissions de GES liées aux missions pour les laboratoires avec des objectifs pluriannuels de réduction (sous réserve d'approbation)</li> <li>Instaurer des critères DD dans les achats pour la recherche et former les gestionnaires et prescripteurs aux critères DDRS dans le choix des fournisseurs</li> <li>Développer une formation approfondie des enseignants-chercheurs, des doctorants aux démarches et actions DD dans la recherche</li> </ul> |
| Contexte                           | Les laboratoires d'Aix Marseille Université constituent un levier essentiel de transformation dans le cadre du schéma directeur DDRS, la recherche jouant un rôle considérable dans l'empreinte générale de l'établissement. Cette fiche-action thématique vise à répondre au besoin de réduire cet impact tout en continuant à mener une recherche d'excellence.  |
|                                    | La réduction de l'impact doit s'appuyer en parallèle sur plusieurs leviers de transformation et concerner plusieurs domaines : commande publique durable, formation (à l'achat, mais plus généralement à la prise en compte du développement durable dans sa fonction), mais aussi missions professionnelles. Ce n'est qu'en conduisant en parallèle ces différents chantiers qu'amU peut espérer une véritable transformation de ses pratiques de recherche et une réduction significative de son impact.   |
| Objectif(s)                        | <ul> <li>Réduire les émissions de CO2 liées aux missions dans le domaine de la recherche</li> <li>Réduire l'impact environnemental des achats d'équipements et consommables</li> <li>Former les chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants à une recherche plus responsable</li> </ul>   |
| Étapes et jalons                   | 2025 : élaboration collective d'un système de réduction des émissions de CO2 liées aux missions pour les laboratoires, pour mise en œuvre à partir de 2026 (sous réserve d'approbation) 2025 : proposition d'une formation / atelier dédié à la commande publique durable dans la recherche en lien avec le CNRS 2026 : organisation de formations sur les actions DD dans la recherche, en lien avec le CNRS  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se): DRV – DDD - DGAS Recherche et développement Directions/personnes associées: DRH - DCP   |

### Fiches actions - Axe 4 - Environnement

## <u>Fiche action n°14 - Élaborer une trajectoire de réduction des émissions de gaz</u> <u>à effet de serre de l'établissement</u>

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°14                        | Élaborer une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement  |
| Contexte                           | Conformément à ses obligations réglementaires, amU effectue tous les trois ans son bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES). Le dernier BEGES, élaboré en 2022 sur les données de l'année 2021, indiquait des émissions d'environ 96 000 tonnes d'équivalent CO2.   |
|                                    | Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche exige par ailleurs que le schéma directeur DDRS des établissements comporte une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des établissements. Au-delà des simples bilans, ces trajectoires doivent constituer un outil de pilotage pour permettre aux établissements d'apprécier l'impact de leur politique de réduction de leur empreinte et de prioriser les actions les plus efficaces. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose l'élaboration d'une trajectoire de réduction de ses émissions de GES, incluant des actions prioritaires à conduire afin de réduire l'impact de l'établissement. Cette trajectoire se doit de s'inscrire dans la stratégie nationale de réduction des émissions (stratégie nationale bas carbone).   |
|                                    | Cette trajectoire fera l'objet d'une présentation devant le Conseil du climat et devant les services les plus concernés de l'établissement. Elle nourrira l'évolution du schéma directeur DDRS et pourra servir de levier de transformation pour prioriser certaines actions de l'établissement.  |
| Objectif(s)                        | Réduire les émissions de GES de l'établissement (scopes 1 à 3)  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Existence d'une trajectoire de réduction des émissions de l'établissement   |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution des émissions de GES de l'établissement et écart par rapport à la trajectoire (suivi trisannuel)  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : DDD Directions associées : DEPIL, DDPI, DAF, DCP  |
|                                    |   |

## Fiche action n°15 - Élaborer un plan de mobilité durable au sein d'amU

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°15                        | Élaborer un plan de mobilité durable au sein d'amU  |
| Contexte                           | En 2021, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements étaient responsables de plus de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. De nombreuses actions sont aujourd'hui menées par l'Université pour réduire son empreinte : soutien au covoiturage, installation d'infrastructures de stationnement vélo et pour la recharge des véhicules électriques, dispositifs financiers de soutien à la mobilité durable, déploiement du télétravail, actions de plaidoyer visà-vis des autorités organisatrices des transports, etc. |
|                                    | Si ces différentes actions visent bien à la réduction de l'empreinte de l'établissement liées aux transports, elles ne font néanmoins pas l'objet d'une stratégie formalisée et votée en instances ni d'un plan d'action concrets.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose de formaliser sa stratégie de mobilité durable, via l'élaboration d'un document de cadrage et d'une feuille de route déterminant les priorités de l'établissement pour encourager les mobilités durables. Ce document, élaboré sous l'égide de la Direction du Développement durable, fera l'objet de discussions et d'échanges avec les autres services les plus concernés de l'établissement.   |
| Objectif(s)                        | Encourager les mobilités durables auprès des personnels et étudiants  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Approbation par le Conseil d'administration d'un plan de mobilité durable   |
| Indicateur(s) de résultats         | Émissions de gaz à effet de serre de l'établissement liées aux déplacements (suivi trisannuel)  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : Direction du développement durable Porteurs associés : Composantes, Instituts, UMR  |

## Fiche action n°16 - Encourager à l'utilisation de la visioconférence pour les réunions

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°16                        | Encourager l'utilisation de la visioconférence pour les réunions  |
| Contexte                           | Dans le BEGES réalisé par amU en 2022 sur les données de l'année 2021, la mobilité représentait 68 % des émissions de GES de l'établissement, étaient causées par les déplacements. Ces émissions de GES sont susceptibles d'être réduites par les formats de réunion permettant la visioconférence.  |
|                                    | Par ailleurs, l'enquête mobilité d'amU (2024) a révélé concernant les mobilités inter-sites que 24% des répondants se déplaçaient régulièrement ou fréquemment entre campus/sites, dont plus de la moitié en voiture (53%). À cela s'ajoutent un grand nombre de missions professionnelles.   |
|                                    | En outre la circulaire Service publics écoresponsables <u>n° 6425-SG du 21 novembre 2023<sup>13</sup></u> , demande aux établissements d'« encourager le recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux évènements hybrides pour limiter les déplacements professionnels des agents. », avec une cible de réduction des dépenses liées aux déplacements professionnels de 30% en 2027 par rapport à 2019. |
|                                    | Le plan de sobriété de l'établissement adopté fin 2022 invite déjà les agents à limiter le nombre de déplacements d'une journée si la durée de réunion est inférieure à 3 heures, en fonction de la distance à parcourir. Une sensibilisation est nécessaire pour accompagner à ce changement.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU vise dans cette action à sensibiliser et communiquer sur la priorisation du format visioconférence pour les réunions/événements se trouvant sur d'autres sites (amU ou hors amU) ou d'autres villes/régions/pays.   |
|                                    | C'est notamment dans le cadre de sa campagne « Eco-gestes » que l'établissement pourra inciter sur le format distanciel, mais aussi dans la communication du guide de la politique voyage et de la plateforme Nautilus.   |
| Objectif(s)                        | Réduire le nombre de déplacements par rapport l'année 2023/2024   |
| Indicateur(s) de mise en œuvre     | Réalisation d'une campagne de sensibilisation pour inciter à la visioconférence (oui/non)   |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution des dépenses liées aux missions   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DDD Porteur associé : DAF, DEPIL, Composantes, UMR   |

<sup>13</sup> 

## Fiche action n°17 - Développer des aménagements au profit de la mobilité douce

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT  |
|------------------------------------|--|
| Action n°17                        | Développer des aménagements au profit de la mobilité douce (stationnement vélo et trottinettes)  |
| Contexte                           | Dans le bilan d'émission de gaz à effet de serre réalisé par amU en 2022 sur les données de l'année 2021, le poste mobilité représentait 68 % des émissions de l'établissement. Au sein de ce poste, près de 97% des émissions étaient dues aux trajets domicile-campus des étudiants (70,1%) et personnels (26,5%). La promotion des mobilité actives, notamment via l'installation de stationnements vélo, constitue un des leviers de réduction de ces émissions. Il y a aujourd'hui environ 800 places de stationnements vélos réparties sur l'ensemble des sites amU. Les résultats de l'enquête mobilité réalisée par l'Observatoire de la Vie étudiante et la Direction du Développement durable en mars 2024 démontrent que :  • En moyenne, 10,3% des répondants se rendent sur leur campus en vélo (15,9% parmi les personnels, 5,5 % parmi les étudiants)  • 39% des répondants cyclistes estiment que les parkings à vélo sont saturés sur leurs campus  • Seuls 22% des répondants cyclistes estiment qu'il y a assez de parkings dédiés aux vélos sur les campus |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Pour développer l'offre de stationnement vélo, il est proposé de cibler en priorité les sites disposant d'une offre de stationnement faible ou présentant des besoins forts exprimés par la communauté universitaire dans le cadre de l'enquête mobilité. Cette priorisation sera effectuée en tenant compte de la faisabilité technique et financière des projets d'aménagement. Des financements externes (notamment via des appels à projets) seront recherchés afin de mener à bien ces projets (notamment Via le programme CEEE « Alvéole + »)  |
| Objectif(s)                        | <ul> <li>Augmenter en valeur absolue la capacité de stationnement de tout amU,<br/>quelle que soit la solution technique retenue (arceaux simples, arceaux sous<br/>abris, consignes sécurisées). Par défaut, la pose d'arceaux simples sera<br/>privilégiée (car la plupart des sites amU sont eux-mêmes sécurisés. Sur un<br/>petit nombre de sites, une solution sécurisée sera proposée.</li> </ul>  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de projets de stationnements vélo initiés   |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre de stationnements vélo créés depuis 2025.<br>Évolution du nombre d'utilisateurs de vélos (nouvelle enquête à réaliser)  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DEPIL Pôle Logistique, DDD Porteur associé : DDPI   |

### Fiche action n°18 - Faire évoluer la politique de déplacement de l'établissement pour les déplacements professionnels et faciliter l'accès à la <u>1ère classe</u>

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°18                        | Faire évoluer la politique de déplacement de l'établissement pour les déplacements professionnels et faciliter l'accès à la 1ère classe   |
| Contexte                           | En 2023, parmi les quinze destinations les plus fréquentes pour les missions des agents d'amU en avion, 13% des trajets auraient pu être réalisés en train en moins de six heures. Dans cette idée, l'État dans la circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 <u>Service publics écoresponsables</u> », entend réduire le nombre de trajets en avion pour les déplacements professionnels.   |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose de faire évoluer sa politique de déplacement, qui rend aujourd'hui l'utilisation du train obligatoire pour tout déplacement pouvant être effectué en moins de 3h30 en train, en faisant passer ce seuil à six heures, régime par défaut. Toutefois pour ce dernier seuil, sur accord de l'ordonnateur, une exception au régime par défaut pourra être accordée. Pour les trajets supérieurs à 2h30 de trajet, sera envisagé le recours à la première classe, sur accord de l'ordonnateur et sous réserve des contraintes budgétaires  amU travaillera également au report des missions locales effectuées en voiture vers les transports en commun. |
| Objectif(s)                        | 30% de réduction du nombre de trajets en avion en 2027 par rapport à 2019 (cf. circulaire du premier Ministre)  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Vote par le Conseil d'administration de la politique de déplacement en 2024 ou début 2025   |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution du nombre de trajets en avion des agents de l'Université  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : Direction du Développement durable<br>Porteur associé : Direction des affaires financières  |

## Fiche action n°19 - Organiser régulièrement et dans la durée des réunions portant sur l'exploitation des bâtiments

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°19                        | Organiser régulièrement et dans la durée des réunions portant sur l'exploitation des bâtiments  |
| Contexte                           | Le plan de sobriété d'Aix Marseille Université, adopté par le Conseil d'administration en décembre 2022, prévoit de nombreuses dispositions techniques pour améliorer l'exploitation des bâtiments : températures de chauffage et de rafraîchissement y compris en période d'inoccupation, dates de chauffage et de rafraîchissement, éclairage, consommation, d'eau, etc.  |
|                                    | Aujourd'hui, ces dispositions ne sont que partiellement appliquées sur les campus, en raison notamment (mais pas exclusivement) de contraintes techniques existantes, mais aussi de facteurs d'organisation du site. Or, l'application au quotidien d'une démarche de sobriété, voire d'un système de management de l'énergie, exige un réel portage institutionnel associé à un pilotage opérationnel dans la durée. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Afin d'assurer sa mise en œuvre concrète et parvenir à un réel système de management de l'énergie, prévoyant une démarche d'amélioration continue, il convient d'organiser régulièrement et dans la durée des réunions portant sur l'exploitation des bâtiments, réunissant les interlocuteurs clefs du site, afin d'accroître la sobriété sur chaque site et <i>in fine</i> de réduire la consommation d'énergie.    |
|                                    | Ces réunions visent à assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan de sobriété et d'identifier les actions les plus efficaces pour améliorer l'exploitation dans une optique de sobriété. Les modalités concrètes pour assurer un système de management de l'énergie restent à préciser en lien avec les composantes et les services techniques notamment.                                      |
| Objectif(s)                        | Réduire la consommation énergétique de l'Université   |
| Indicateur(s) de mise en œuvre     | Nombre de réunions d'exploitation par site organisées par an<br>Nombre d'actions réalisées par site   |
| Indicateur(s) de résultats         | Consommation d'électricité de l'établissement Consommation de gaz de l'établissement  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : DDD - DEPIL - services techniques des composantes selon le modèle<br>Porteurs associés : composantes, laboratoires  |

## Fiche action n°20 - Élaborer et faire appliquer une charte d'usage des locaux

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT  |
|------------------------------------|--|
| Action n°20                        | Élaborer et faire appliquer une charte d'usage des locaux définissant le cadrage de l'établissement pour la régulation thermique des bâtiments   |
| Contexte                           | Aix Marseille Université a adopté en décembre 2022 un ambitieux plan de sobriété énergétique. Dans cette démarche de sobriété, une charte d'usage des locaux doit fixer les recommandations de l'établissement en matière de régulation des températures (hiver et été), afin d'assurer simultanément des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels et étudiants, des conditions économiquement soutenables pour l'établissement, le respect de la réglementation et une inscription dans la trajectoire de diminution de la consommation énergétique de l'établissement. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | La charte d'usage des locaux vise à préciser les prescriptions de confort à respecter dans le cadre des prochaines années et faciliter les arbitrages notamment concernant les travaux de climatisation. Elle propose des conditions différentes de régulation des températures selon la typologie des locaux et les usages.   |
| Objectif(s)                        | 2030 : baisse de consommation d'énergie de 40% par rapport à 2012 (décret tertiaire)   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Adoption de la charte d'usage des locaux par le Conseil d'administration de l'Université en 2025   |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution de la consommation d'énergie amU (gaz + électricité)   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) : DGAS - DDD – DDPI - DEPIL - DHSE Directions/personnes associées : services techniques composantes  |

## Fiche action n°21 - Mise en place d'un plan de comptage énergétique

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°21                        | Mise en place d'un plan de comptage énergétique   |
| Contexte                           | Dans le cadre du Contrat d'objectif, de moyens et de performances (COMP), amU s'est vu financer un projet d'installation de compteurs et sous-compteurs électriques.  |
|                                    | Si amU a déjà mis en place des actions techniques et organisationnelles de transition énergétique de son patrimoine immobilier et de sobriété, il convient aussi d'agir sur les usages de l'énergie, en s'appuyant sur les parties prenantes de l'établissement. Or, il existe aujourd'hui bien souvent un unique compteur par site, couvrant de nombreux bâtiments hétérogènes de par leur bâti et leurs usages. L'installation de compteurs et sous-compteurs, outil de pilotage indispensable pour mesurer et analyser en continu les consommations énergétiques des bâtiments, permettra d'en dissocier les usages et d'en évaluer le niveau d'efficacité. Le déploiement de compteurs et sous-compteurs permettra de mesurer la consommation d'énergie à l'échelle de chaque bâtiment et laboratoire de recherche à fort enjeu, de planifier des objectifs, d'agir via des plans d'action individualisés, de vérifier par un suivi dédié et de corriger les problèmes. |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose l'installation de compteurs électriques sur l'ensemble de ses bâtiments (300 bâtiments) et de compteurs supplémentaires pour les laboratoires les plus consommateurs (26 laboratoires identifiés, sur un total d'environ 120). Le projet prévoit, en 2025, l'installation d'environ 650 compteurs.  |
|                                    | L'établissement propose également la formation des services techniques en interne, qui pourront eux-mêmes assurer la formation d'autres personnels techniques et/ou d'usagers. Ce plan doit permettre de communiquer les consommations d'énergie aux usagers et de répondre à l'objectif réglementaire de disposer d'un compteur par bâtiment. Il s'agit également d'une étape indispensable pour la définition de plans d'actions personnalisés, par bâtiment, leur mise en œuvre et leur suivi.   |
| Objectif(s)                        | Compter les consommations à l'échelle d'un bâtiment / laboratoire Mettre en œuvre des plans d'action de réduction de la consommation Communiquer les consommations aux usagers In fine, réduire la consommation énergétique de l'Université   |
| Indicateur(s) de mise en œuvre     | Nombre de compteurs et sous-compteurs installés   |
| Indicateur(s) de résultats         | Consommation d'électricité de l'établissement   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : DEPIL (plan de comptage) Porteurs associés : services techniques composantes, Dircom (communication)  |

## Fiche action n°22 - Tendre vers une politique zéro goodies au sein d'amU

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°22                        | Tendre vers une politique zéro goodies au sein d'amU  |
| Contexte                           | Dans le cadre de la nécessaire réduction de son empreinte écologique, amU doit conduire de nombreuses actions et interroger ses pratiques de consommation. Les achats représentaient, lors du dernier bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'établissement, environ 10% du total.   |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose de tendre vers la disparition des <i>goodies</i> au sein de l'établissement (les goodies sont ici considérés comme les objets promotionnels / publicitaires distribués à titre gratuit lors des conférences, séminaires et évènements, à l'instar des stylos, mugs, carnets, gourdes, vêtements ou accessoires). Cette politique passera par la définition collective d'un document de cadrage en matière de distribution de goodies. |
| Objectif(s)                        | Réduction forte des achats d'objets promotionnels   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Définition d'un document de cadrage sur les goodies pour l'établissement  |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution en dépenses de l'achat de goodies de l'établissement dans le cadre du marché  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : Direction du développement durable, Direction de la Communication<br>Porteurs associés : Composantes, Instituts, Laboratoires   |

# Fiche action n°23 - Augmenter l'achat d'équipements reconditionnés dans les marchés mobiles

| Axe 4                             | ENVIRONNEMENT  |
|-----------------------------------|--|
| Action n°23                       | Favoriser et augmenter l'achat d'équipements reconditionnés dans le marché de téléphonie mobile  |
| Contexte                          | Aix Marseille Université dispose d'un marché pour la téléphonie conclu jusqu'en 2026.<br>L'ambition de l'Université est de rendre ce marché plus éco-responsable afin<br>d'intégrer les enjeux écologiques pour ce type d'achats.  |
| Contenu de l'action               | Les services d'amU travailleront collectivement à la mise en place d'un marché de  |
| proposée                          | téléphonie plus sobre, intégrant des considérations environnementales permettant une plus longue durée de vie intrinsèque des appareils (réutilisation d'un appareil vs achat d'un nouvel appareil). Un seuil maximal sera également introduit pour rationaliser les dépenses sur ce segment d'achats. Les modalités précises seront déterminées dans le cadre d'un groupe de travail. |
| Objectif(s)                       | Définir une politique de mise à disposition de téléphones portables<br>Avoir une majorité d'appareils reconditionnés sur le marché de la téléphonie mobile<br>Fixer un seuil maximal de prix d'achat des téléphones nettement inférieur au marché<br>précédent   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre | Mise en place du nouveau marché téléphonie   |
| Indicateur(s) de résultats        | Durée d'utilisation moyenne d'un appareil  |
|                                   | Coût d'achat moyen   |
| Porteur(s) & porteur(s)           | Porteur : DEPIL Pôle Logistique  |
| associé(s)                        | Porteurs associés : DDD  |

#### Fiche action n°24 - Mise en place du tri des emballages

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°24                        | Mise en place du tri des emballages   |
| Contexte                           | À ce jour, amU collecte certaines typologies de déchets (papier, carton sur cinq grands sites, mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, non dangereux comme bois, métaux, verts, polystyrène, etc.) mais ne collecte pas les déchets d'emballage léger – c'est-à-dire les emballages en carton (dont les gobelets), en plastique et en métal   |
|                                    | Or, il est estimé qu'environ 50 % des déchets collectés dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) d'amU sont constitués d'emballages légers et pourraient donc faire l'objet d'une collecte pour être triés. Le déploiement de cette action permettra la recyclabilité de ces déchets ainsi qu'une économie générée sur le coût de traitement des OMR.   |
| Contenu de l'action proposée       | Mettre en place des poubelles de tri des emballages sur tous les sites d'amU, en intérieur et extérieur. Le projet concerne les espaces extérieurs et les espaces intérieurs hors locaux d'enseignement (amphithéâtres et salles de travaux pratiques). Le projet implique le retrait des corbeilles individuelles de bureau et leur remplacement par deux bacs en usage mutualisé, respectivement pour les OMR et les déchets d'emballage léger. |
| Objectif(s)                        | Fin 2025 : proposer le tri des emballages en intérieur et extérieur sur tous les sites amU  |
| Indicateur(s) de mise en           | Nombre de poubelles de tri installées en intérieur  |
| œuvre                              | Nombre de poubelles de tri installées en extérieur  |
| Indicateur(s) de résultats         | Volume de déchets d'emballages collectés dans les poubelles de tri<br>Volume d'OMR collectés (avec cible de baisse)   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) – DEPIL (Pôle Logistique) /DDD<br>Structures associées : Composantes / services / directions  |

# <u>Fiche action n°25 - Créer une plateforme numérique de transfert de biens professionnels entre structures amU</u>

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT  |
|------------------------------------|--|
| Action n°25                        | Créer une plateforme numérique de transfert de biens professionnels entre structures amU   |
| Contexte                           | Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, Aix Marseille Université poursuit l'objectif de réduire sa production de déchets et de favoriser le réemploi des biens.  |
|                                    | Or, malgré l'existence d'une convention avec un éco-organisme pour la collecte, le réemploi et le recyclage de ses mobiliers professionnels usagés, l'on constate que de nombreux meubles en bon état sont jetés sans faire l'objet d'une collecte spécifique. Par ailleurs, à titre d'exemple, en 2022, l'achat de mobilier de bureau, salle de réunion et mobilier pédagogique représentait plus d'1M€ à l'échelle de l'Université. L'existence d'une plateforme de dons de bien administratifs permettra de réduire la production de déchets et de réemployer le matériel déjà présent. |
|                                    | L'objectif de cette action est triple : économique, par la réduction du montant global des achats ; écologique, par la réduction du prélèvement sur les ressources et de la production de déchets ; social, en renforçant l'entraide et la solidarité entre les personnels.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Afin de réduire ses déchets et de favoriser le réemploi des biens, amU propose de mettre à disposition des agents une plateforme numérique d'échange de biens professionnels. Cette plateforme permettra d'échanger ou de mettre à disposition des structures des biens professionnels : mobilier, matériel de laboratoire, matériel de communication, petit outillage, etc. Cette plateforme sera exclusivement consacrée à des échanges de biens professionnels pour une réutilisation professionnelle desdits biens.  |
|                                    | Le projet proposé consiste à mettre à disposition des personnels d'amU cette plateforme, accessible via leurs identifiants d'Environnement Numérique de Travail. Il appartiendra aux agents de convenir de la manière dont ils peuvent procéder à l'échange / à la mise à disposition et, le cas échéant, d'assurer le transport du bien échangé. Les modalités précises de la mise à disposition de cette plateforme restent à préciser, entre un développement interne et le recours à une solution externe.   |
| Objectif(s)                        | Mettre en place une plateforme d'échange afin de valoriser le mobilier professionnel existant, mettre en lien les personnels ainsi que diminuer le volume global d'achats et de déchets  |
| Indicateur(s) de mise en œuvre     | Lancement de la plateforme numérique   |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution du volume d'achat de mobilier<br>Nombre de mises à disposition effectuées via la plateforme  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : DDD Porteurs associés : DEPIL, services techniques de composantes, DCP, Dirnum   |

### Fiche action n°26 - Équiper les établissements recevant du public pouvant accueillir plus de 300 personnes d'au moins une fontaine d'eau potable

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT   |
|------------------------------------|---|
| Action n°26                        | Équiper les établissements recevant du public pouvant accueillir plus de 300 personnes d'au moins une fontaine d'eau potable.   |
| Contexte                           | La circulaire Service publics écoresponsables <u>n° 6425-SG du 21 novembre 2023<sup>14</sup></u> , comprend l'action suivante « Équiper les établissements recevant du public pouvant accueillir plus de 300 personnes d'au moins une fontaine d'eau potable librement accessible au public par tranche de 300 personnes pouvant être accueillie, dès lors qu'ils seront raccordés à un réseau d'eau potable. »   |
|                                    | Cette action permet un accès à l'eau auprès des personnes présentes sur les sites, notamment de manière plus éco-responsable en limitant la consommation de plastique (bouteilles plastiques ou bonbonnes). À ce jour, amU dispose de 109 fontaines raccordées au réseau d'eau installées sur ses sites, et de 123 avec des bonbonnes à eau.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | La mise en place de cette action requiert l'identification préalable des bâtiments ayant des capacités d'accueil de plus de 300 personnes, puis, pour ces bâtiments, d'identifier la présence ou non de fontaines d'eau connectées au réseau. Une fois ce travail initial réalisé, il conviendra de prioriser les bâtiments où cette action est la plus urgente et de créer un plan pluriannuel d'installation de fontaines, à destination des personnels et étudiants. |
| Objectif(s)                        | Installer des fontaines d'eau connectées au réseau d'eau potable dans tous les bâtiments accueillant plus de 300 personnes.   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de fontaines à eau installées à partir de 2025   |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre de fontaines à eau connectées au réseau d'eau  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DEPIL (Pôle Logistique) Porteur associé : DDPI, Composantes, UMR   |

<sup>14</sup> 

# Fiche action n°27 - Élaborer une charte biodiversité servant de référence pour la gestion des espaces verts

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT  |
|------------------------------------|--|
| Action n°27                        | Élaborer une charte biodiversité servant de référence pour la gestion des espaces verts  |
| Contexte                           | La gestion des espaces extérieurs au sein de l'Université prend déjà en compte un certain nombre de conditions de préservation de l'environnement. amU souhaite renforcer et formaliser cet engagement.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose l'élaboration collective d'une charte de la biodiversité, en s'appuyant sur l'expertise d'un groupe d'enseignants-chercheurs spécialistes des questions de biodiversité et sur les services en charge de la gestion des espaces extérieurs. Cette charte doit s'appliquer à la gestion des espaces extérieurs, mais aussi aux nouveaux projets immobiliers, pour s'assurer de la cohérence de la politique de l'établissement. |
| Objectif(s)                        | Renforcement de la biodiversité sur les campus (faune et flore) Gérer les espaces extérieurs en respectant les principes de cette charte   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Adoption de la charte de la biodiversité par l'établissement en 2025   |
| Indicateur(s) de résultats         | Hausse de la présence d'espaces verts sur les campus   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : Direction du développement durable Porteurs associés : Direction de l'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique (Pôle Logistique), services techniques de composantes (selon sites), direction du développement du patrimoine immobilier   |

# <u>Fiche action n°28 - Renforcer la présence d'espaces verts sur les sites de l'Université</u>

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT  |
|------------------------------------|--|
| Action n° 28                       | Renforcer la présence d'espaces verts sur les sites de l'Université  |
| Contexte                           | Aix Marseille Université est présente dans 4 départements et 9 villes. Elle est dotée d'un patrimoine immobilier réparti sur 54 sites représentant plus de 830 000 m² de bâtiments. Outre ses bâtiments, amU dispose d'un riche patrimoine extérieur, 39 sites sont composés d'espaces verts et gris :  - Espace verts : 890 000 m² dont 281 600 m² aménagés  - Espace gris 550 000 m²   |
|                                    | Ces espaces verts et gris jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie sur les campus, mais aussi pour le développement et à la préservation de la biodiversité. Pour améliorer la qualité de vie sur les campus pour le plus grand nombre de personnels et d'étudiants et pour renforcer la biodiversité sur ses sites, amU souhaite renforcer la présence d'espaces verts partout où cela est possible.   |
| Contenu de l'action<br>proposée    | En s'appuyant sur un bilan des espaces extérieurs actuellement présents sur les campus, amU va déterminer les sites et zones prioritaires pour le renforcement des espaces verts. Cette priorisation sera effectuée en tenant compte de la faisabilité technique et financière des projets de renforcement des espaces verts. Des financements externes (notamment via des appels à projets) seront recherchés afin de mener à bien ces projets, en cohérence avec la charte de la biodiversité élaborée au préalable et le plan d'action associé. |
| Objectif(s)                        | Augmenter la surface et l'aménagement d'espaces verts présents sur les sites de l'université d'ici 2029 par rapport à 2024.  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de projets déposés auprès de plateformes de financements externes (AAP, etc.)  Nombre de projets financés par la CVEC   |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre de m² d'espaces verts créés à compter de 2025.  Nombre d'arbres plantés à compter de 2024  Nombre d'arbuste et massifs plantés à compter de 2024  Nombre de m² désimperméabilisés   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : DEPIL Pôle Logistique<br>Porteurs associés : DDD, DDPI, Chargé de mission Biodiversité, Cellule d'appui aux<br>projets   |

#### Fiche thématique n°3 – Réduire la consommation d'énergie et d'eau

| Axe 4                                 | ENVIRONNEMENT  |
|---------------------------------------|--|
| Fiche Action Thématique n°3  Contexte | <ul> <li>Outiller tous les bâtiments avec des outils de gestion à distance des températures (GTB et GTC) et former les personnels techniques</li> <li>Réduire la consommation d'eau et développer un plan de gestion de l'eau :</li> <li>⇒ assurant une maintenance des bâtiments pour éviter les fuites</li> <li>⇒ optimisant les consommations des systèmes</li> <li>⇒ sensibilisant les agents sur les bons gestes</li> <li>⇒ respectant strictement les consignes en périodes de tension fortes et de restrictions sur la ressource</li> <li>amU œuvre à la réduction de sa consommation d'énergie et d'eau, pour des</li> </ul>   |
| Context                               | raisons tant écologiques qu'économiques. La sobriété énergétique constitue ainsi l'un des piliers du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2027 de l'établissement. Outre l'application de son plan de sobriété, la réduction des consommations de l'établissement passe par des interventions sur son patrimoine : nouvelles opérations, réhabilitations, etc. En effet, du fait de l'hétérogénéité du patrimoine, tous les sites ne disposent pas d'infrastructures techniques permettant un réel pilotage. Or, des mesures très efficaces comme l'application de températures de consignes précises ou la forte réduction du chauffage lors des périodes d'inoccupation du bâtiment par exemple sont fortement facilitées par l'existence d'outils de gestion à distance des températures et la présence de personnel formé et disponible en charge de ce pilotage.  En termes de consommation d'eau, la situation est là encore très hétérogène, mais plusieurs campus se distinguent par une forte consommation d'eau, y compris lors de phases théoriques d'inoccupation des bâtiments (vacances, week-ends). Si une partie de cette consommation peut s'expliquer par des expériences scientifiques, une large partie est liée à des fuites sur les réseaux d'eau parfois vétustes. Dans ce contexte, l'établissement conduira dès 2025 une étude sur les économies d'eau possibles au sein de l'établissement. À moyen-terme, en s'appuyant sur les résultats de cette étude, amU prévoit la mise en place d'un plan de gestion de l'eau permettant une forte réduction du volume d'eau consommé. Ce plan d'action |
| Objectif(s)                           | répond à la circulaire Services publics écoresponsables de novembre 2023 qui vise une réduction de 15% de la consommation en eau en 2027 par rapport à 2022.  • Réduire la consommation d'énergie de l'établissement (gaz et électricité)  • Réduire la consommation d'eau de l'établissement  |
| Étapes et jalons                      | 2025 : étude sur les économies d'eau 2025-2026 : préparation d'un plan de gestion de l'eau 2025 : intégration d'outils de gestion à distance des températures à toutes les nouvelles opérations 2026 (sous réserve de financements externes) : conduite de deux opérations d'installations de sous-compteurs d'eau sur les campus d'amU et mise en place d'actions correctives   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s)    | Direction/représentant(e) porteur(se) – DEPIL, DDPI, services des composantes en fonction du modèle - composantes Directions/personnes associées : DDD   |

### Fiche thématique n°4 – développer et préserver la biodiversité

| Axe 4                              | ENVIRONNEMENT  |
|------------------------------------|--|
| Fiche thématique Action<br>n°4     | <ul> <li>Élaborer un plan de gestion et valorisation de la biodiversité à partir de la charte biodiversité construite collectivement</li> <li>Établir un inventaire de la biodiversité (habitats, ruches, espaces verts labellisés, nichoirs, etc.) sur tous les sites d'amU</li> <li>Proposer de nouveaux projets de désimperméabilisation et végétaliser les espaces désimperméabilisés</li> </ul>   |
| Contexte                           | amU travaille au développement et à la préservation de la biodiversité sur ses différents sites, dans une optique de préservation et de développement des espaces verts mais aussi d'accroissement de qualité de vie de sa communauté.  Cet objectif passe par l'élaboration d'une charte de la biodiversité, déterminant la politique de gestion, par l'Université, de ses espaces extérieurs, en cohérence avec la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 de l'État. Cette charte sera associée à un plan d'actions visant à valoriser et renforcer la biodiversité, comprenant notamment la réalisation d'un inventaire de la biodiversité sur tous les sites amU ainsi que la réalisation de projets de désimperméabilisation pour revégétaliser ses espaces. |
| Objectif(s)                        | <ul> <li>Rédiger une « charte de la biodiversité » qui fera office de document de cadrage pour la gestion des espaces extérieurs et qui sera associée à un plan d'actions concret</li> <li>Réaliser un inventaire de la biodiversité sur les sites amU les plus pertinents</li> <li>Proposer de nouveaux projets de désimperméabilisation et pour certains en partenariat avec l'Agence de l'Eau</li> </ul>  |
| Étapes et jalons                   | 2025 : Adoption d'une charte de la biodiversité construite collectivement 2025 : Élaboration d'un plan d'action associé à la charte 2025-2026 : Présentation de 2 nouveaux projets de désimperméabilisation en partenariat avec l'Agence de l'Eau 2025 : Réalisation d'un inventaire de la biodiversité sur les sites amU sous conditions d'obtention de financement externe   |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) – DEPIL (Pôle Logistique) – VP DD – CM Biodiversité Directions/personnes associées : DDD, DDPI   |

#### <u>Fiches actions - Axe 5 - Politique Sociale</u>

#### Fiche action n°29 - Proposer une formation pour les personnels techniques sur la gestion énergétique du bâtiment

| Axe 5                              | POLITIQUE SOCIALE   |
|------------------------------------|---|
| Action n°29                        | Proposer une formation pour les personnels techniques sur la gestion énergétique du bâtiment  |
| Contexte                           | amU a adopté en décembre 2022 un plan de sobriété énergétique, visant une réduction de la consommation d'énergie de l'établissement et plusieurs obligations réglementaires de réduction de la consommation s'imposent à l'établissement. Pour répondre aux objectifs du plan, il convient d'améliorer l'exploitation des bâtiments, en optimisant la gestion énergétique personnalisée des bâtiments tout en associant les usagers du site.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | amU propose une formation pilote pour optimiser la gestion énergétique personnalisée des bâtiments, à destination en priorité des services techniques en charge de l'exploitation. Cette formation vise à réduire la consommation énergétique de l'établissement tout en associant les usagers du bâtiment pour permettre une bonne articulation entre exigence de sobriété et conditions de travail satisfaisantes. Sous réserve de succès de cette formation pilote, amU proposera un déploiement progressif de cette formation sur ses campus. |
| Objectif(s)                        | Réduction de la consommation énergétique de l'établissement   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de personnes formées   |
| Indicateur(s) de résultats         | Baisse de la consommation énergétique de l'établissement et par site  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : Direction du développement durable Porteurs associés : Direction de l'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique, services techniques de composantes (selon sites), direction du développement du patrimoine immobilier  |

## Fiche action n°30 - Formation des personnels aux enjeux de la commande publique durable

| Axe 5                              | POLITIQUE SOCIALE  |
|------------------------------------|--|
| Action n°30                        | Formation des personnels aux enjeux de la commande publique durable (DCP, prescripteurs)   |
| Contexte                           | Les achats représentaient selon le dernier Bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'établissement environ 10% des émissions de l'établissement. Cette part est nettement plus élevée pour certains secteurs comme la recherche — à titre d'exemple, les achats immobilisés (équipements scientifiques) comme non-immobilisés représentaient pour le CNRS 85% des émissions totales en 2022 <sup>15</sup> . L'importance des achats dans les émissions rend la formation des personnels aux enjeux d'une commande publique plus durable absolument cruciale pour prévoir la réduction de l'empreinte de l'établissement.  |
|                                    | L'intégration de clauses et de critères environnementaux joue en effet un rôle considérable dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux achats et permet une meilleure performance environnementale tout au long de la durée de vie du marché et des produits.  |
| Contenu de l'action<br>proposée    | Cette action prévoit de former deux catégories de personnels en particulier aux enjeux de la commande publique durable. Tout d'abord, il convient de former les personnels de la Direction de la commande publique, chargés d'accompagner les prescripteurs dans l'élaboration des marchés publics et susceptibles de proposer des clauses et des critères environnementaux dans les marchés, en s'appuyant sur une expertise métier. En parallèle, il est indispensable de former les prescripteurs, c'est-à-dire les personnes pour lesquelles l'achat est réalisé et qui recensent leurs besoins, déterminent l'objet du marché et le lieu d'exécution, le montant global prévisionnel, sa durée prévisionnelle, le financement du marché (avec le programme budgétaire) et la date de notification souhaitée. Les prescripteurs peuvent déterminer, en lien avec la DCP, les clauses et les critères environnementaux applicables au marché et susceptibles de réduire son impact. |
| Objectif(s)                        | Réduire l'empreinte environnementale des achats de l'Université  |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre de personnes formées à la commande publique durable   |
| Indicateur(s) de résultats         | Évolution de la part de marchés avec des clauses environnementales<br>Évolution du poids des critères environnementaux dans les marchés  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DCP, DRH<br>Porteur associé : DDD   |

-

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> https://www.cnrs.fr/fr/actualite/le-cnrs-calcule-son-deuxieme-bilan-carbone

### Fiche action n°31 - Formation/sensibilisation à l'écoconduite des personnels roulants

| Axe 5                              | POLITIQUE SOCIALE   |
|------------------------------------|---|
| Action n°31                        | Formation/sensibilisation à l'écoconduite des personnels roulants   |
| Contexte                           | La circulaire Service publics écoresponsables <u>n° 6425-SG du 21 novembre 2023<sup>16</sup>,</u> demande aux établissements publics de « proposer des formations à l'écoconduite. »  |
|                                    | Cette mise en œuvre vise à former les gens de manière à consommer moins de carburant et par conséquent, émettre moins d'émissions de GES lors de leurs déplacements. Selon l' <u>ADEME</u> , les gestes d'écoconduites permettent d'économiser jusqu'à 5 pleins par an. |
| Contenu de l'action proposée       | Afin de former les agents aux gestes d'écoconduites, la DRH adaptera un modèle d'apprentissage qui comprendra à minima les gestes suivants :  • Diminuer sa vitesse   |
|                                    | <ul> <li>Conduire sans à-coups</li> <li>Éviter la climatisation</li> <li>Couper le moteur</li> <li>Des outils de communication pourront également être produits à ce sujet (ex :</li> </ul>   |
|                                    | campagne Écogestes).  |
| Objectif(s)                        | Proposer des formations à l'écoconduite pour les personnels   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Nombre d'outils de formation/communication proposés à ce sujet  |
| Indicateur(s) de résultats         | Nombre d'agents formés  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteurs : DRH Porteur associé : DEPIL, DDD   |

 $<sup>^{16}</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45511?page=1\&pageSize=25\&query=*\&searchField=ALL\&searchType=ALL\&sortValue=SIGNATURE\_DATE\_DESC\&tab\_selection=circ\&typePagination=DEFAULT$ 

### Fiche action n°32 - Élaborer un Schéma Directeur Vie Etudiante

| Axe 5                              | POLITIQUE SOCIALE  |
|------------------------------------|--|
| Action n°32                        | Élaborer et déployer un Schéma Directeur Vie Étudiante (SDVE)  |
| Contexte                           | L'élaboration d'un SDVE par chaque université constitue une demande institutionnelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce document doit, selon le MESR, « permettre à l'établissement de structurer ses orientations stratégiques, de rendre lisibles les dispositifs qui contribuent à améliorer le bien-être étudiant et de communiquer auprès de sa communauté notamment étudiante et de ses partenaires sur sa politique de vie étudiante ».  |
|                                    | Au-delà de cette demande institutionnelle du Ministère, élaborer un SDVE constitue un levier pour renforcer et améliorer l'efficacité de sa politique de vie étudiante. De nombreuses actions sont menées à amU en faveur de la vie étudiante, dans les domaines notamment de la santé, des arts, de la culture, du sport, de la lutte contre toutes les formes de précarité, pour l'engagement étudiant, les conditions d'accueil des étudiants et le soutien aux associations étudiantes. La création au sein d'amU en janvier 2024 de la Direction de la Vie Étudiante et de Campus (DVEC) et d'une vice-présidence déléguée à la vie étudiante, constitue un autre exemple témoignant de l'importance de la vie étudiante pour amU. Le SDVE s'inscrit pleinement dans la démarche d'amU de mettre l'accent sur la responsabilité sociétale de l'établissement. Enfin, le SDVE est en cohérence avec le SDVE élaboré par la Région Sud et le Rectorat de région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Contenu de l'action<br>proposée    | L'amélioration de la vie étudiante et des conditions de vie des étudiants constitue un des piliers de la politique sociale de l'établissement. Dans ce contexte, l'établissement a prévu de se doter, dès le début de l'année 2025, d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante, visant à améliorer la structuration des actions de l'établissement et renforcer leur impact. Élaboré dans une démarche de co-construction mobilisant différents acteurs (dont la communauté étudiante), ce Schéma Directeur comprendra également de nouvelles actions menées pour améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants d'amU.   |
| Objectif(s)                        | Élaborer et déployer un Schéma Directeur Vie Étudiante   |
| Indicateur(s) de mise en<br>œuvre  | Mise en place d'un COPIL SDVE pour l'élaboration du SDVE   |
| Indicateur(s) de résultats         | Validation en instance du contenu du SDVE  |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Porteur : Direction de la Vie Étudiante et Campus, VP Vie Étudiante<br>Porteurs associés : DCS, SUAPS, SSE, DDD, DirFor, DirCom, SUIO, DRI, SPRE,<br>Composantes, CROUS  |

#### Fiche thématique n°5 – Améliorer la qualité de vie au travail

| Axe 5                              | POLITIQUE SOCIALE   |
|------------------------------------|---|
| Fiche Action Thématique<br>n°5     | <ul> <li>Diversifier et développer les ateliers de pratique sportive pour les personnels</li> <li>Diversifier et développer les ateliers culturels et loisirs pour les personnels</li> <li>Mettre en place des aménagements pour la santé menstruelle au sein d'amU (personnels et étudiants) sous réserve de la faisabilité juridique</li> <li>Proposer des espaces de coworking accessibles aux personnels d'autres sites</li> <li>Proposer des espaces conviviaux accessibles aux personnels sur les principaux sites de l'université</li> </ul>   |
| Contexte                           | Aix Marseille Université s'engage depuis plusieurs années à développer la qualité de vie au travail de ses agents. Cette fiche-action thématique vise à répondre au besoin des propositions émergentes des groupes de travail constitués pour le SD-DDRS.   |
|                                    | Les ateliers de pratiques sportives et culturels/loisirs sont déjà présents sur différents sites et visent à être diversifiés/développés. Le SCASC a notamment réalisé une étude en 2024 auprès de la communauté des personnels à cet effet. Le développement de nouveaux espaces de coworking et de repos doit être étudié en fonction des besoins des sites et des aménagements possibles (sous réserve de financement disponible). Enfin, la proposition de dispositifs pour la santé menstruelle doit être étudiée, notamment sous l'angle juridique, dans le cadre du GT Plan d'Action Égalité prévu en 2024-2025.   |
| Objectif(s)                        | <ul> <li>Diversifier et développer les ateliers sportifs, culturels et loisirs pour les personnels</li> <li>Proposer des espaces conviviaux ainsi que des espaces de coworking accessibles aux personnels sur les principaux sites de l'université</li> <li>Mettre en place des aménagements pour la santé menstruelle au sein d'amU</li> </ul>   |
| Étapes et jalons                   | 2025 : Étude de la mise en place d'aménagements pour la santé menstruelle 2025 : Ajout de créneaux supplémentaires et divers pour les ateliers de pratiques sportives 2025 : Propositions de nouveaux ateliers pour les ateliers culturels et loisirs 2025 : Étude des différents sites et de leurs besoins pour accueillir des espaces de coworking et/ou conviviaux 2026 : Début des travaux pour de premiers espaces de coworking et convivialité premiers espaces sur les sites 2026 : Mise en place des dispositifs soutenant la santé menstruelle sous réserve de la faisabilité juridique 2028 : Début des travaux pour des espaces supplémentaires de coworking et convivialité |
| Porteur(s) & porteur(s) associé(s) | Direction/représentant(e) porteur(se) : DEPIL – SCASC – DRH - SUAPS Directions/personnes associées : VP RSE, VP RH et Patrimoine, composantes   |